

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

13/08/2021

Dossier complet le :

13/08/2021

N° d'enregistrement :

2021-11493

1. Intitulé du projet

Projet de défrichement pour l'agrandissement du Camping Les Echasses sur la commune de GASTES (40).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SARL Les Echasses

Nom, prénom et qualité de la personne

Raymont MAGUIRE

habilitée à représenter la personne morale

Gérant de la société

RCS / SIRET

5 0 1 | 3 8 8 | 2 1 9 | 0 0 0 1 3

Forme juridique

Société à responsabilité limitée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
42. a)	Terrains de camping et de caravanage permettant l'accueil de 7 à 200 emplacements de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs ou d'habitations légères de loisirs.
47. b)	Défrichement en vue de la reconversion des sols Défrichement portant sur une superficie totale, même fragmentée de plus de 0,5 hectares.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Défrichement d'une parcelle sylvicole en vue de la reconversion des sols et de l'agrandissement du camping Les Echasses sur la commune de Gastes, à environ 2 km au Sud-est du centre bourg.

Le projet consiste à défricher une surface totale de 1,3 ha afin d'agrandir le camping déjà existant, permettant ainsi la création de 45 emplacements de logements de vacances supplémentaires et des voiries associées (piétonne et véhicules à moteur).

Le projet sera accessible via la voirie déjà existante qui passe dans le camping, lui-même desservi par la Rue Bernadon qui relie le camping à la RD 652. Cette dernière traverse ensuite le centre bourg de Gastes suivant l'axe Est-Ouest.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est le défrichage d'une parcelle sylvicole en vue de la création d'emplacements de 45 logements de vacances supplémentaires et d'une voirie associée sur la commune de GASTES (40).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Un défrichage préalable aura lieu afin de retirer les Chênes pédonculé qui se trouvent sur le site du projet et qui constituent un obstacle aux voiries et à la construction des lots.

Un nettoyage du site aura lieu afin de freiner l'évolution de la Fougère aigle au droit du projet.

Un terrassement précédera la construction de la voirie interne associée à la viabilisation des lots (mise en place des réseaux secs et humides).

La construction des différents lots et logements sera ensuite effectuée.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Un entretien régulier des espaces verts, des réseaux, des emplacements de vacance et de la voirie sera mené.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de défrichement
- Permis d'aménager
- Dossier Loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface globale du projet	1,3 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue de Bernadon
40 160 GASTES

Coordonnées géographiques¹

Long. 1°08'14 "W Lat. 44°18'57 "N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF 1 " Rives marécageuses de l'étang de Biscarrosse-Parentis " présente à 1,6 km au Nord du projet. ZNIEFF 2 " Zones humide d'arrière dune du pays de Born " présente à 1,5 km au Nord du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Gastes est riveraine d'un étang de plus de 1000 ha (Étang de Biscarrosse-Parentis), elle est donc concernée par la Loi littoral (Loi n° 86-2 du 3 janvier 1986).
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide n'est présente au droit du projet (Cf. Diagnostic écologique sommaire en Annexe).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risques recensés sur la commune de Gastes : - Risque lié au sol (retrait-gonflement d'argiles, séisme de niveau 1). - Risque lié au potentiel radon (catégorie 2) - Risques liés aux feux de forêt - Risque technologique : présence de plusieurs anciens sites industriels au sein de la commune. La commune est couverte par un PPRT approuvé le 08/10/2013. Le projet est concerné par le risque sismique (niveau 1) et le risque radon de catégorie 2.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site et sol pollué (ou potentiellement pollué) n'est recensé sur la commune de Gastes.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit SI0000200 "Etang Landais Nord" est situé à 730 m au Nord du projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Zone Spéciale de Conservation des "Zones humides de l'arrière dune du pays de Born" est située à environ 1,4 km au Nord du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé n'est présent à proximité du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Indirectement : une consommation supplémentaire d'eau potable est à prévoir pour les résidents des emplacements de vacance.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une perturbation aura nécessairement lieu en phase travaux via les dérangements par les engins de chantiers. Toutefois, il s'agit d'une zone possédant un enjeu écologique faible et qui se trouve en continuité du camping déjà existant.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation de 1,3 ha de parcelle sylvicole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par ces risques : Risque sismique de niveau 1 (Très faible) Potential radon de catégorie 2
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la création des emplacements et de la voirie associée, l'ensemble des engins nécessaires à la réalisation des travaux de viabilisation des lots entraîneront des déplacements à l'échelle locale très limités. Lors de sa phase d'exploitation, des déplacements/trafics seront à prévoir (surtout en saison estivale) avec l'utilisation des lots par les saisonniers et les vacanciers.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase travaux, pour le nettoyage du site et la viabilisation des lots, du bruits sera à prévoir. En phase d'exploitation, le bruit sera présent et provoqué par les personnes utilisant les lots, bruit lié à une zone de vacances.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase d'activité, des vibrations auront lieu (engins de chantier).</p> <p>En phase d'activité, les vibrations seront faibles à nulles, uniquement provoquées par les véhicules des usagers</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Un éclairage sera mis en place le long des voiries et des émissions lumineuses pourront être produites par les futures habitations.</p> <p>Des candélabres "full cut off" seront installés et programmés afin de limiter la pollution lumineuse du site (éclairage proscrit entre minuit et 6h)</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Un dossier loi sur l'eau sera réalisé pour la gestion des eaux pluviales. Les eaux usées seront raccordés au réseau d'assainissement collectif.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les déchets engendrés lors de la phase travaux (et exploitation) seront pris en charge au sein des filières adaptées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Une modification importante de la perception visuelle du site aura lieu. Toutefois, le projet se situe à proximité d'une zone touristique déjà existante (camping Les Echasses).</p> <p>La création des lots sera associée à l'intégration d'une trame paysagère afin d'accompagner la transition.</p>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Environ 1,3 ha de surface sylvicole sera consommé par le projet. La commune de Gastes conservera plus de 2 900 ha de parcelle sylvicole, le projet concerne donc moins de 0,04 % de la surface sylvicole communale.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences cumulées sur la biodiversité et la consommation d'espace sylvicoles seront cumulées avec les incidences dues à la présence du camping Les Echasses. Toutefois, les milieux présents au droit du projet sont relativement dégradés et représentent un enjeu écologique faible (Cf. Diagnostic écologique sommaire en Annexe). De plus, la commune de Gastes est une commune très boisée (près de 70%), le cumul d'incidences sur la consommation d'espace boisé sera donc négligeable.

Enfin, le cumul des incidences liées aux émissions lumineuses et au bruit est également à prévoir. Toutefois, le porteur de projet met en place des mesures afin de diminuer ces impacts (mise en place de candélabres "cut-off", conservation des Chênes au maximum pour conserver une barrière naturelle anti-bruit, ...).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Afin de réduire les impacts sur la faune présente autour du site, la chênaie acidiphile présente au centre du projet sera évitée. Les Chênes isolés présents au droit du projet seront également conservés autant que possible afin de conserver des corridors écologiques entre les différentes Chênaies situées en dehors du projet.

Afin de réduire les impacts sur le fossé à l'Est du projet une distance réglementaire de 5 mètres de part et d'autre pourra également être instaurée afin de limiter les impacts sur les Amphibiens utilisant ce milieu. Des dispositifs de lutte préventive contre les pollutions seront mises en place pour éviter toute pollution du réseau hydrographique.

Afin de réduire les impacts sur la faune présente autour du site lors de la phase travaux, une mesure d'évitement simple consistera à réaliser les travaux (terrassement, nivellement, fondation, etc) le plus possible en dehors des périodes de reproduction des espèces d'oiseaux et d'insectes, c'est-à-dire entre Octobre et Février. Lors de la phase exploitation, des haies séparatives pourront être installées pour limiter les impacts sur l'Avifaune et l'entomofaune locale.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

- Projet compatible avec les orientation d'aménagement de la commune de Gastes
 - Les espaces naturels présents correspondent à des habitats mésophiles, avec un fort impact anthropique déjà présent
 - Présence d'espèces protégées sur l'aire d'étude, et dont l'habitat est entièrement évité par le projet (cf. Diagnostic écologique sommaire)
 - Anticipation du maître d'ouvrage sur d'éventuels incidences en mettant en place des mesure d'évitement et de réduction
 - Faible impact du défrichement qui concerne uniquement 0,04% de la surface boisée communale.
- Ainsi, le projet peut être dispensé d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Diagnostic écologique sommaire (comprenant les annexes obligatoires 2 à 6)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Gastes

le.

05/8/21

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



REALYS
ENVIRONNEMENT

SARL LES ECHASSES

193 Rue du Bernadon
40 160 GASTES

Projet de défrichage

Diagnostic écologique sommaire

Commune de Gastes (40)

Août 2021

Références de dossier

Etude	Diagnostic écologique sommaire relatif au projet de défrichement sur la commune de Gastes
Maître d'ouvrage	SARL LES ECHASSES 193 Rue du Bernadon 40 160 GASTES Tél. 05 58 09 31 76
Prestataire	Realys Environnement 82 impasse du cimetière 40160 Parentis-en-Born Tél. 09 84 42 42 00
Auteurs de l'étude	Loïc FASAN, Cogérant, écologue Guillem MOUSSARD, Cogérant, hydropédologue Léa JONAS, Stagiaire chargée d'étude Eve GUILLAUME, Stagiaire chargée d'étude
Date de remise	03.08.2021

SOMMAIRE

1.	GENERALITE	6
2.	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE.....	6
3.	CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE.....	10
4.	GEOLOGIE.....	13
4.1.	Contexte général	13
4.2.	Contexte local.....	13
5.	CONTEXTE HYDROPEDOLOGIQUE	16
5.1.	Prospection terrain	16
5.2.	Description des sols.....	17
5.3.	Zone humide - Critère pédologique	18
5.4.	Tests de perméabilité.....	18
5.5.	Synthèse	19
6.	REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE.....	20
7.	CONTEXTE PATRIMONIAL	23
7.1.	Patrimoine naturel	23
7.2.	Patrimoine culturel.....	27
8.	FLORE.....	31
8.1.	Espèces floristiques.....	38
8.2.	Zone humide (critère floristique)	40
8.3.	Synthèse des zones humides.....	41
9.	FAUNE	42
9.1.	Amphibiens.....	42
9.2.	Reptiles	42
9.3.	Lépidoptères	43
9.4.	Coléoptères	44
9.5.	Orthoptères	46
9.6.	Avifaune.....	46
9.7.	Mammifères.....	51
10.	CONCLUSION.....	53
10.1.	Mesures d'accompagnement.....	55
11.	CALENDRIER DES INVENTAIRES DE TERRAIN.....	57
Annexe.....		58

LISTE DES PLANCHES

Planches 1a et 1b – Localisation géographique	7
Planche 2 – Situation cadastrale.....	9
Planches 3a et 3b – Hydrographie.....	11
Planches 4a et 4b – Géologie	14
Planches 5a, 5b et 5c –Patrimoine naturel et culturel.....	28
Planches 6a et 6b – Cartographie des habitats	36
Planche 7 – Espèces patrimoniales.....	52
Planche 8 – Enjeux écologiques.....	54

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Implantation des sondages de sol et des tests de perméabilité.....	16
Figure 2 : Localisation des prises de vue	20
Figure 3 : Prise de vue n°1	21
Figure 4 : Prise de vue n°2	21
Figure 5 : Prise de vue n°3	22
Figure 6 : Prise de vue n°4	22
Figure 7 : Vieux chêne pédonculé présentant des traces.....	45
Figure 8 : Lucane cerf-volant	45
Figure 9 : Mesure d'évitement	55
Figure 10 : Mesure d'évitement dans le centre du site (habitat du Lucane)	55

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Relevé des profondeurs de nappe	17
Tableau 2 : Résultat des tests de perméabilité.....	18
Tableau 3 : Habitat protégé dans le cadre du site Natura 2000	24
Tableau 4 : Espèces protégées dans le cadre du site Natura 2000	26
Tableau 5 : Habitats répertoriés sur le site	32
Tableau 6 : Flore répertoriée sur le site	38
Tableau 7 : Liste des espèces inventoriées et référencées comme caractéristiques de zones humides	40
Tableau 8 : Classe de recouvrement des espèces	40
Tableau 9 : Espèce de reptile répertoriée sur le site	42
Tableau 10 : Espèces de Lépidoptères répertoriées sur le site	43
Tableau 11 : Espèces de coléoptères répertoriées sur le site	44
Tableau 12 : Liste des Orthoptères présents sur l'aire d'étude.....	46
Tableau 13 : Avifaune répertoriée sur le site.....	46
Tableau 14 : Synthèse des enjeux avifaune par habitat.....	48
Tableau 15 : Mammifères répertoriés sur le site	51
Tableau 16 : Calendrier d'inventaire	57

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 Plan du projet

1. Généralité

Commune landaise située à 95 kilomètres (km) au Sud-ouest de Bordeaux, et à 84 km au Nord-ouest de Mont-de-Marsan, et desservie par la Route Départementale 652, **Gastes** apparaît être le secteur privilégié par la SARL Les Echasses pour son agrandissement.

Le projet se situe à environ 2 km au Sud-est du centre bourg de la commune et s'étend sur une surface d'environ **1.3** hectares. Il permettrait la création de 46 nouveaux emplacements de logements de vacances au sein de la commune.

Afin d'anticiper d'éventuels impacts du projet sur le milieu naturel, Realys Environnement a réalisé un diagnostic Faune-Flore sommaire du site.

Sur la base de ce diagnostic, les incidences prévisibles sur les milieux naturels et les espèces présentes sont réalisées.

2. Localisation géographique

Le projet d'agrandissement du camping se trouve dans la partie Est du territoire communal de Gastes, localisé dans le Nord-ouest du département des Landes. Le projet est situé sur la moitié Est des parcelles B136 et B1550, ainsi que sur la quasi-totalité de la parcelle B134 et l'angle Nord-ouest de la parcelle B135. Ces quatre parcelles font partie de la zone Uk (Zone urbaine destinée aux activités de camping) du PLU de Gastes et se trouvent en limite de la Zone naturelle et forestière protégée (à laquelle appartient une partie de la zone d'étude). Ces parcelles se trouvent à environ 2 kilomètres au Sud-est du centre bourg, et sont desservies à l'Ouest par la Rue de Bernadon, qui rejoint la Route Départementale 652 qui traverse la commune suivant l'axe Est-Ouest. Les parcelles sont également bordées au Nord par le camping Les Echasses tandis qu'au Sud et à l'Est se trouvent des plantations de Pins d'âge variable, classés en Zone Naturelle par le PLU.

Le contexte géographique est présenté sur les planches 1a et 1b tandis que la situation cadastrale est représentée sur la planche 2.



Biscarrosse

Légende

-  Projet de défrichement
-  Limites communales

Gastes

Parentis-en-Born



Sainte-Eulalie-en-Born

Pontenx-les-Forges

Saint-Paul-en-Born

0 750 1 500 m

1a

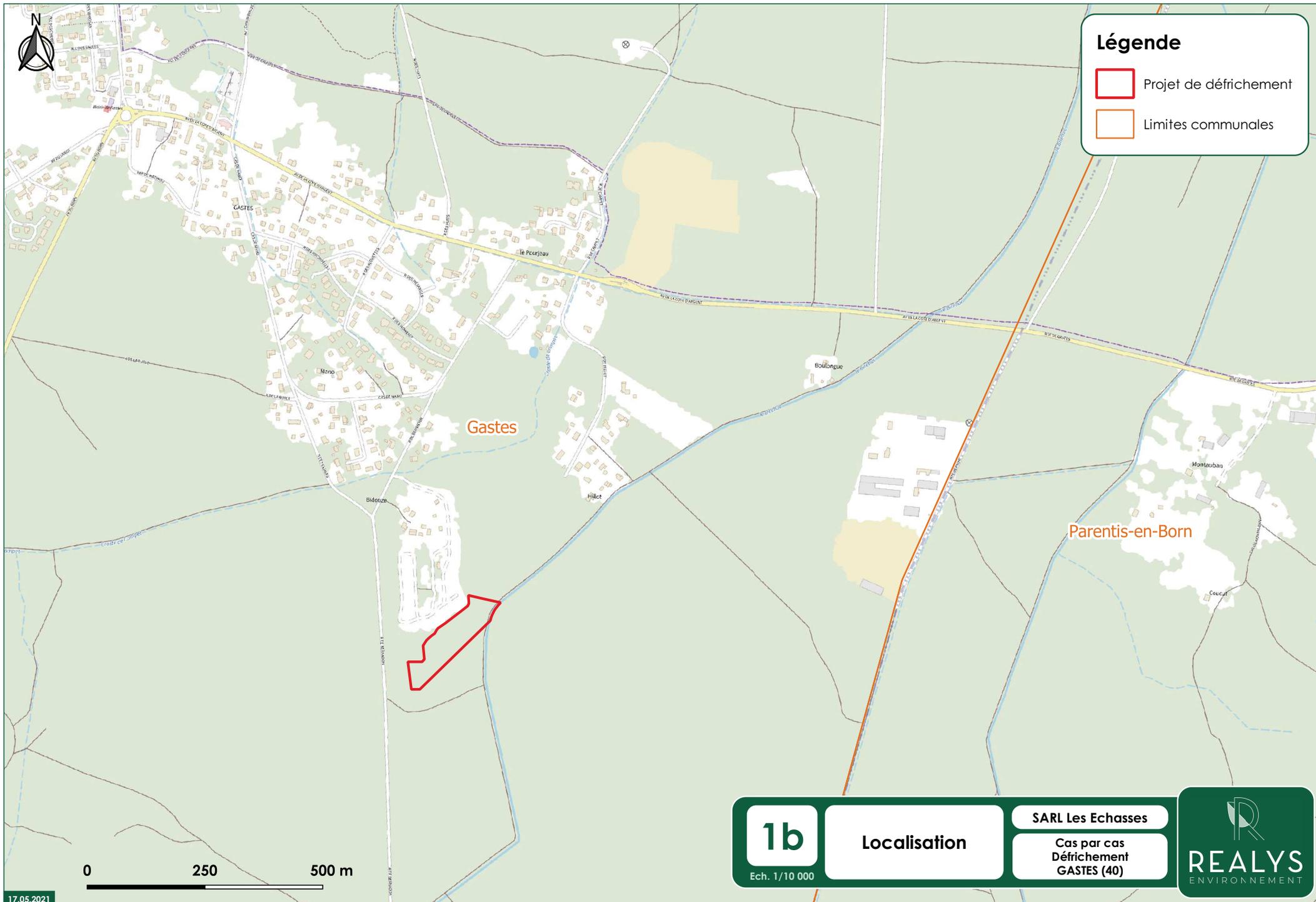
Ech. 1/50 000

Localisation

SARL Les Echasses

Cas par cas
Défrichement
GASTES (40)





Légende

-  Projet de défrichement
-  Limites communales

0 250 500 m

1b

Localisation

SARL Les Echasses

Cas par cas
Défrichement
GASTES (40)



Département :
LANDES
Commune :
GASTES

2

Situation
cadastrale

SARL Les Echasses
Cas par cas
Défrichement
GASTES (40)



Section : B
Feuille : 000 B 01

Échelle d'origine : 1/4000
Échelle d'édition : 1/4000

Date d'édition : 17/05/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

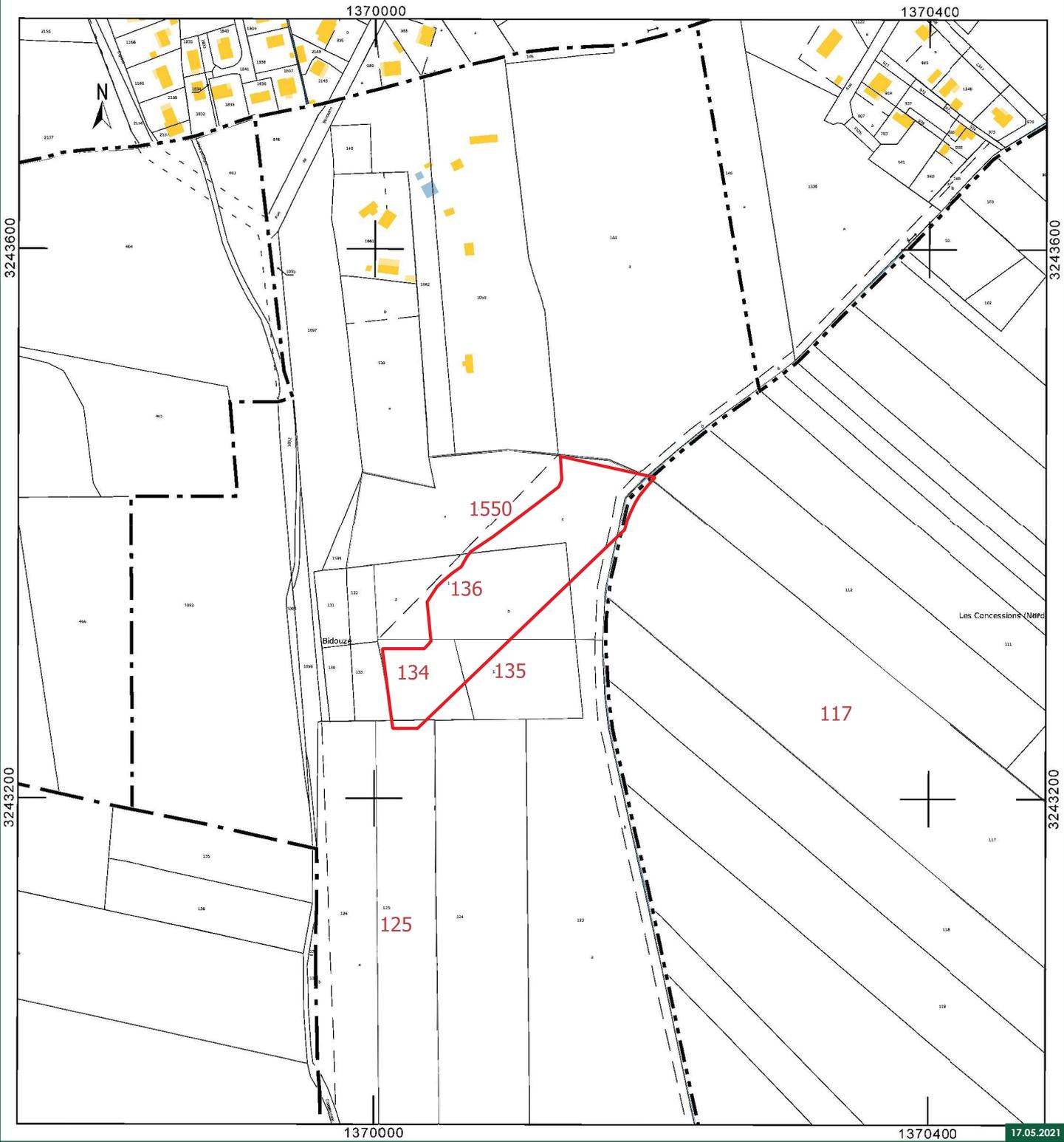
Légende

 Projet de défrichement



Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



3. Contexte hydrographique

Le projet s'inscrit dans le secteur hydrographique « Les côtiers de l'embouchure de la Leyre au courant de Mimizan (inclus) » (**S3**) du bassin versant de l'Adour Garonne et plus précisément dans le sous-secteur **Le courant de Sainte-Eulalie (Etang de Biscarrosse-Parentis)** codé S31.

L'eau s'infiltré au droit du projet, puis rejoint la nappe phréatique qui est drainée par le Fossé le Birehuc (**S3100582**) qui se jette quelques kilomètres plus loin dans l'Etang de Biscarrosse et de Parentis (**S31-4003**). L'eau s'écoule ensuite vers le Sud en direction de l'Etang d'Aureilhan (**FRFL9**) par le courant de Mimizan (**S3--0290**) et se jette dans l'océan Atlantique après 5 km.

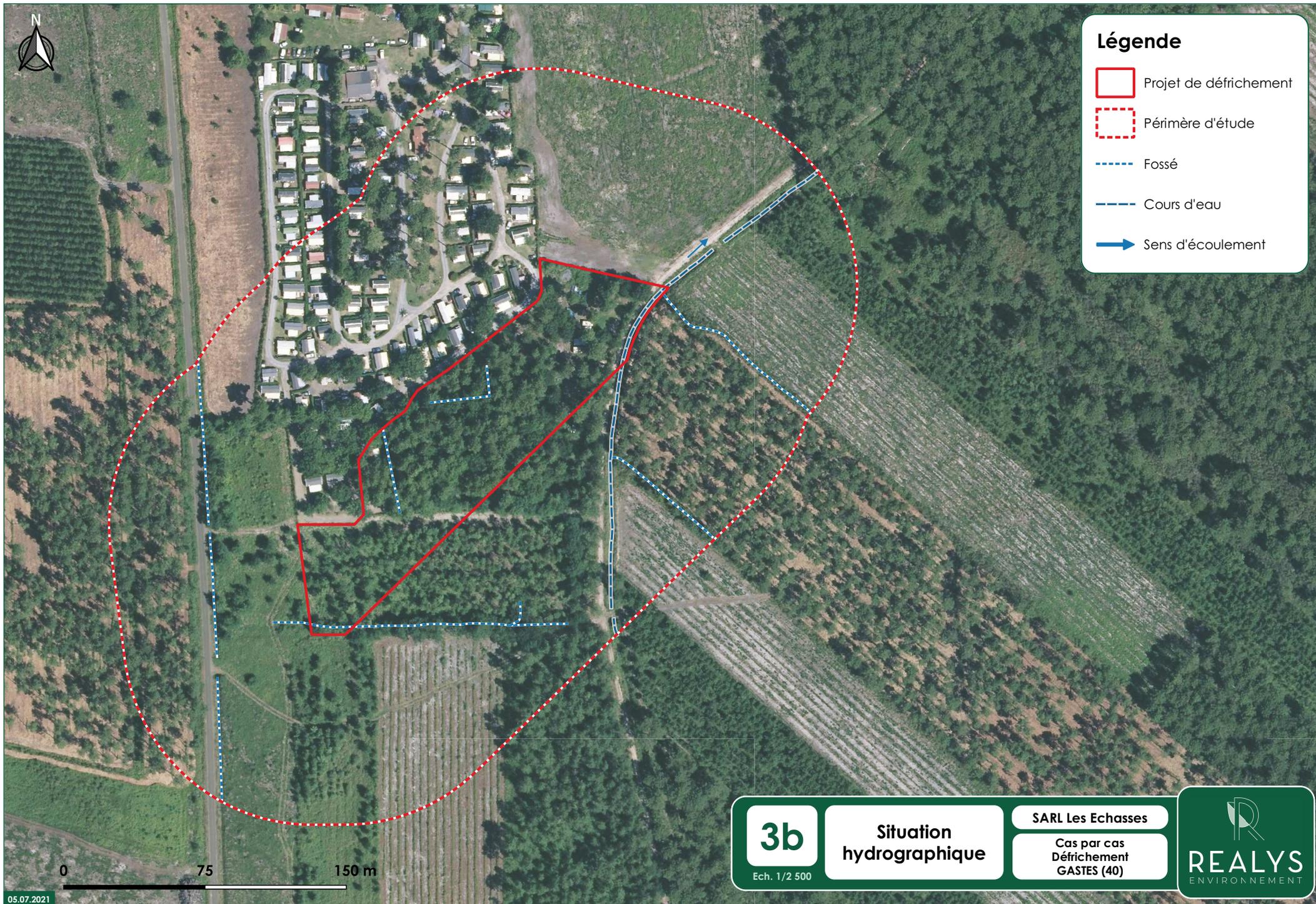
Le réseau hydrographique dans la zone d'étude comprend également des fossés au niveau de la partie centrale du projet ainsi qu'au Sud, à l'Ouest et à l'Est de la zone d'étude. Ainsi, l'eau s'infiltré naturellement dans le sol pour rejoindre la nappe phréatique mais elle peut aussi se retrouver dans les fossés pour rejoindre le cours d'eau codé **S3100582** qui traverse la partie Est de la zone d'étude (hors projet).

L'ambiance potamologique du secteur est présentée sur les planches 3a et 3b.



Légende

-  Projet de défrichement
-  Périmètre d'étude
-  Fossé
-  Cours d'eau
-  Sens d'écoulement



0 75 150 m

05.07.2021

3b

Ech. 1/2 500

Situation hydrographique

SARL Les Echasses

Cas par cas
Défrichement
GASTES (40)



4. Géologie

4.1. Contexte général

La plaine landaise a été créée en deux étapes. Durant la première, soit à la fin de l'ère tertiaire, le relief prend cette forme triangulaire caractéristique par apport de matériaux détritiques (graviers, galets, sable).

Ensuite durant la période de glaciation du quaternaire, le sable des Landes apparaît par action du vent. Il vient recouvrir la formation des sables fauves. Il s'y développe un sol pauvre de couleur cendreuse appelé podzol et caractéristique de la plaine landaise.

Les dunes naissent vers le premier millénaire av. J.C., toujours par action du vent. Bien des siècles plus tard, l'homme ajoute sa contribution en réalisant les premières fixations de dunes, l'assainissement puis le boisement des cordons dunaires et de la plaine.

4.2. Contexte local

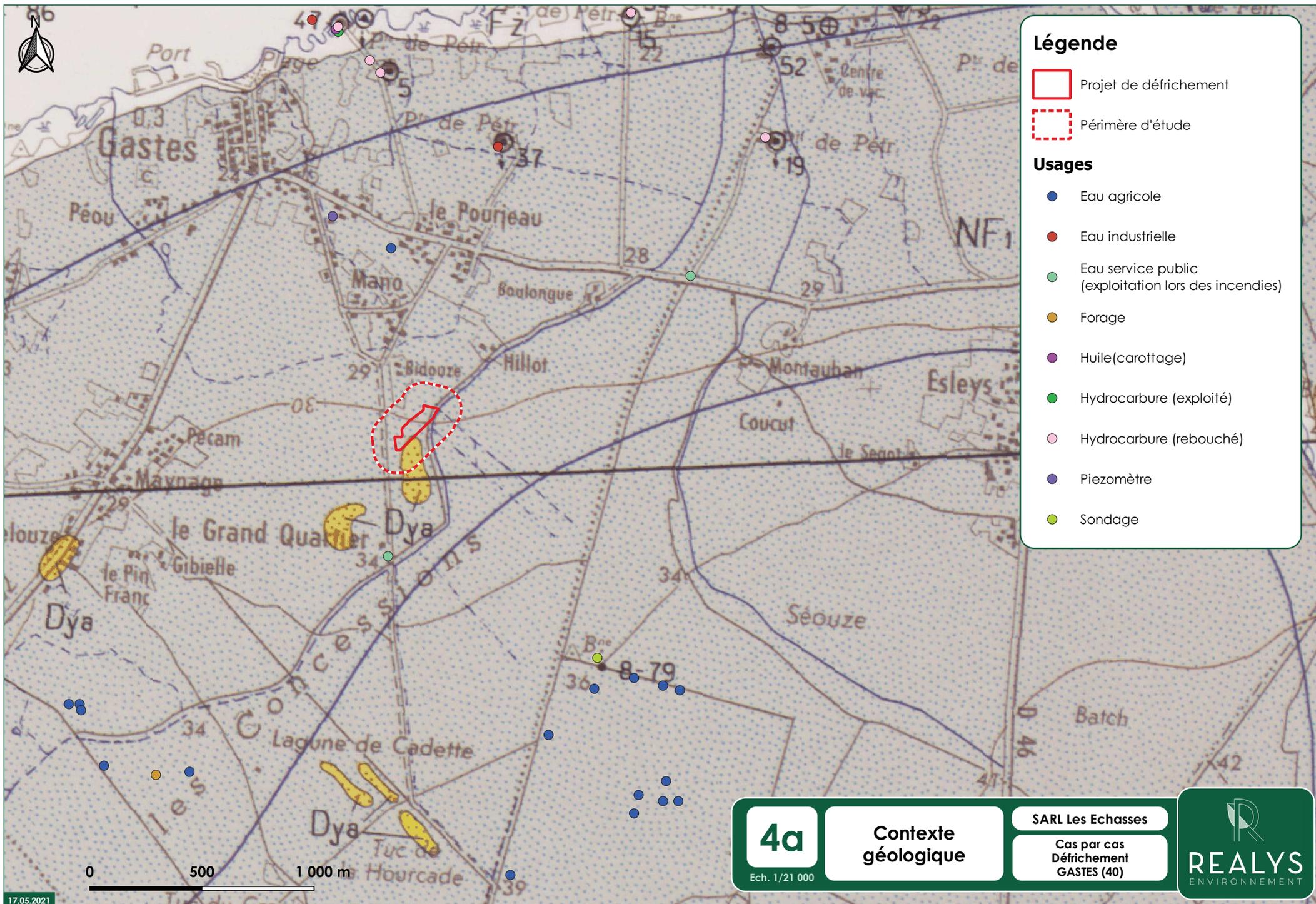
Les terrains affleurants peuvent être divisés en cinq ensembles détritiques qui se sont déposés successivement sur le substratum marin : au sommet, les alluvions récentes : sables, graviers, argiles et tourbes (Fz et FzT), qui se situent au-dessus des sables de plage et dunes actuelles de la côte Atlantique (Dza, Dzb). Précédemment se sont déposés les sables des espaces inter dunaires ainsi que le complexe dunaire (Dyb) ainsi que les édifices dunaires de type paraboliques de l'Holocène (Dya). Et enfin à la base, se trouvent les formations de Castets et du sable des Landes (NF1 et NF2).

La zone du projet se situe intégralement sur la formation de Castets (NF1), datée du Pléistocène inférieur. Des édifices dunaires de type paraboliques sont néanmoins présents dans la zone d'étude, au Sud du projet.

Cette séquence détritique est très affleurante sur la carte géologique de Biscarrosse. Cette formation constitue le dernier épisode fluvial qui s'est mis en place dans le bassin d'Aquitaine et son dépôt a été réalisé au cours du Pléistocène inférieur et s'est poursuivi jusqu'au Pléistocène supérieur. Elle est constituée de sables fluviaux blanc laiteux plutôt fins et associés, grâce à un ciment kaolinique, à des grains de quartz hyalin et porcelanés et quelques métaux lourds. Des grains de quartz plus grossiers peuvent être rencontrés à la base de cette formation tandis que le toit peut présenter des lentilles d'argiles silteuses à finement sableuses ou organiques.

Dans le cadre des investigations de terrain menées par REALYS ENVIRONNEMENT, des sondages pédologiques, effectués au droit du site le 01/06/2021, ont permis de mettre en évidence un sol homogène sableux et une nappe présente entre -0,98 et -1,22 m/sol naturel. Aussi, le secteur étudié est très favorable à l'infiltration des eaux dans les sols.

Le contexte géologique de la zone d'étude est présenté sur les planches 4a et 4b.



0 500 1 000 m

4a

Ech. 1/21 000

Contexte géologique

SARL Les Echasses

Cas par cas
Défrichement
GASTES (40)

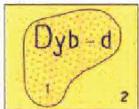


BISCARROSSE

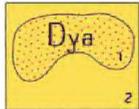
FORMATIONS ÉOLIENNES



Sables de plage (Dza)
et dunes actuelles (Dzb de la côte atlantique)



1 - Complexe dunaire (dunes transversales à crête barkhanoïde, barchanes et paraboliques)
2 - Sables des espaces interdunaires ("lettres")



1 - Édifices dunaires de type parabolique
2 - Sables des espaces interdunaires ("lettres")

Pléistocène
supérieur



Formation du Sable des Landes *l.s.*

Sable des Landes *s.s.*
Sables hydro-éoliens
fins, jaunâtres

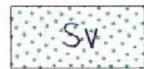
Pléistocène
inférieur (?)

Formation de Castets
Sables fluviaux blanchâtres,
à petits granules de quartz hyalin

UNITÉS BIOSÉDIMENTAIRES DÉPOSÉES SUR LE PLATEAU CONTINENTAL



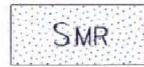
Sables fins bien classés



Sables vaseux



Sables moyens dunaires



Sables moyens roux du large



Sables grossiers, graviers et galets
(courants de houle)



Pélites superficielles

5. Contexte hydrogéologique

↳ Source : Investigation de terrains, Realys Environnement, juin 2021

5.1. Prospection terrain

5.1.1. Objectif

Une étude hydrogéologique a été menée le 1^{er} juin 2021 à l'emplacement du projet. Cette étude permet d'appréhender la nature du sol et donc le comportement de celui-ci vis-à-vis d'une future sollicitation à l'infiltration.

5.1.2. Implantation des sondages

Les observations de sol ont été faites en profondeur à la faveur de sondages :

- ▶ 7 sondages manuels,
- ▶ 4 tests de perméabilité.

L'implantation des sondages et tests de perméabilité a été réalisée sur le terrain en fonction d'un plan de projet et de la topographie naturelle du terrain ainsi que de son accessibilité.

Ces sondages et tests de perméabilité sont localisés sur la figure ci-dessous.

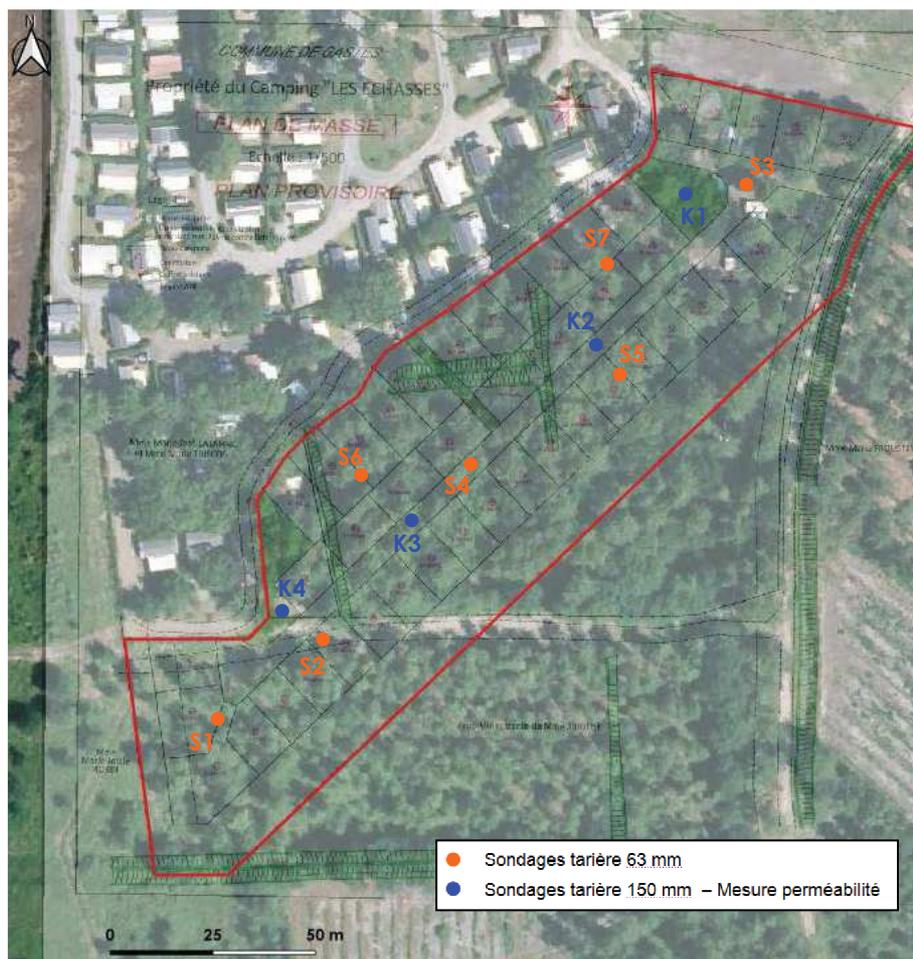


Figure 1 : Implantation des sondages de sol et des tests de perméabilité

5.2. Description des sols

La description des sols est réalisée à partir des sondages effectués sur le terrain le 1^{er} juin 2021.

5.2.1. Contexte d'intervention

La période d'intervention du mois de juin est proche de la période théorique de Moyennes Eaux de la nappe.

5.2.2. Nature des sols

Sur la zone étudiée, les sondages réalisés ont révélé un sol assez homogène, de texture sableuse sur environ 1,50 m d'épaisseur.

De manière générale, les premiers horizons pédologiques sont représentés par la présence de sables de couleur gris à brun.

L'horizon situé en profondeur est également de texture sableuse de couleur beige/ocre.

Un horizon aliotique, très induré, a été relevé au niveau de certains sondages (S1 à S4 et S7), sur une épaisseur et profondeur variables (dès 0,40 m de profondeur au droit de S1 et S4).

L'arrêt de réalisation de la plupart des sondages est dû à la présence de la nappe (S1 et S3 à S6). Dans les autres cas, il s'agit d'un refus sur l'Alios (S2 et S7).

5.2.3. Hydromorphie, présence de nappe

Les sondages réalisés ont révélé des profondeurs variables de nappe (-0,98 m/TN à -1,22 m/TN) et de traces d'hydromorphies :

Tableau 1 : Relevé des profondeurs de nappe

Référence test	Résultat	
	Nappe	Traces d'hydromorphies
S1	-1,22 m/TN	-0,90m/TN
S2	/	/
S3	-1,14 m/TN	/
S4	-1,14 m/TN	-0,90m/TN
S5	-1,05 m/TN	/
S6	-0,98 m/TN	-0,70m/TN
S7	/	/

5.2.4. Synthèse

- ▶ Sol sableux jusqu'à au moins -1,50 m/sol naturel
- ▶ Présence d'Alios dès -0,40 m/TN
- ▶ Niveau de nappe en période de hautes eaux : -0,60 m/TN (stagnation possible au niveau de l'Alios)

5.3. Zone humide - Critère pédologique

L'engorgement des sols par l'eau peut se révéler dans la morphologie des sols sous forme de traces qui perdurent dans le temps appelées « traits d'hydromorphie ». Les sols de zones humides se caractérisent généralement ainsi par la présence d'un ou plusieurs traits d'hydromorphies suivants :

- ▶ Des traits rédoxiques,
- ▶ Des horizons réductiques,
- ▶ Des horizons histiques.

En application de :

- ▶ l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 et de la circulaire du 18 janvier 2010 sur la délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement,
- ▶ et de la loi n° 2019-773 du 24 juillet 2019 « portant création de l'Office français de la biodiversité, modifiant les missions des fédérations des chasseurs et renforçant la police de l'environnement ».

aucune zone humide basée sur le critère pédologique n'a été rencontrée sur le site.

En effet, les sols rencontrés ne sont pas concernés par la présence de traits réductiques et rédoxiques à faible profondeur.

5.4. Tests de perméabilité

L'estimation de la perméabilité des sols a pour but de vérifier les perméabilités trop faibles du sol ou trop grandes avec un risque de percolation rapide et d'absence d'évolution des apports dans les couches et éventuellement de contamination de la nappe.

La perméabilité a été mesurée en 4 points ; dans chacun des cas, la profondeur varie en fonction de la profondeur de l'horizon testé.

Les résultats des tests de perméabilité sont décrits ci-après :

Tableau 2 : Résultat des tests de perméabilité

Référence test	Profondeur	Horizon testé	Résultat	
			m/s	mm/s
K1	0,40	Sables sur Alios	$4,25.10^{-5}$	153
K2	0,75	Sables	$5,67.10^{-5}$	204
K3	0,30	Sables	$5,22.10^{-5}$	188
K4	0,60	Sables sous Alios	$5,47.10^{-5}$	197

Les valeurs de perméabilités mesurées sont comprises entre $4,25.10^{-5}$ m/s et $5,67.10^{-5}$ m/s.

Ces résultats sont homogènes et représentatifs des sols sableux des Landes.

L'infiltration des eaux pluviales au droit de la parcelle est donc possible.

5.5. Synthèse

5.5.1. Pédologie

Les sondages réalisés sur l'ensemble de la zone d'étude ont révélé la présence d'un sol très homogène, composé d'une texture sableuse jusqu'à au minimum -1,50 m/TN.

Un horizon aliotique est présent au niveau de certains sondages dès -0,40 m/TN.

5.5.2. Nappe

La nappe est présente le jour de l'étude (01/06/2021) entre -0,98 et -1,22 m/TN.

En période de hautes eaux, elle est susceptible de remonter jusqu'à environ 0,60 m de profondeur.

5.5.3. Perméabilité

La perméabilité mesurée de l'horizon sableux est considérée comme correcte et permet une infiltration correcte des eaux dans le sol.

5.5.4. Sollicitation du sol pour l'infiltration des eaux pluviales

La sollicitation du sol pour infiltrer des eaux pluviales est envisageable en fonction des paramètres précédemment étudiés.

Le sol superficiel naturel présentant une perméabilité très correcte (en dehors de l'horizon aliotique qui est à retirer), il est alors possible de mettre en place des ouvrages de rétention/infiltration de gestion des eaux pluviales.

6. Reportage photographique

La localisation des prises de vues est indiquée sur la figure suivante. Elles ont toutes été réalisées en Juillet 2021.

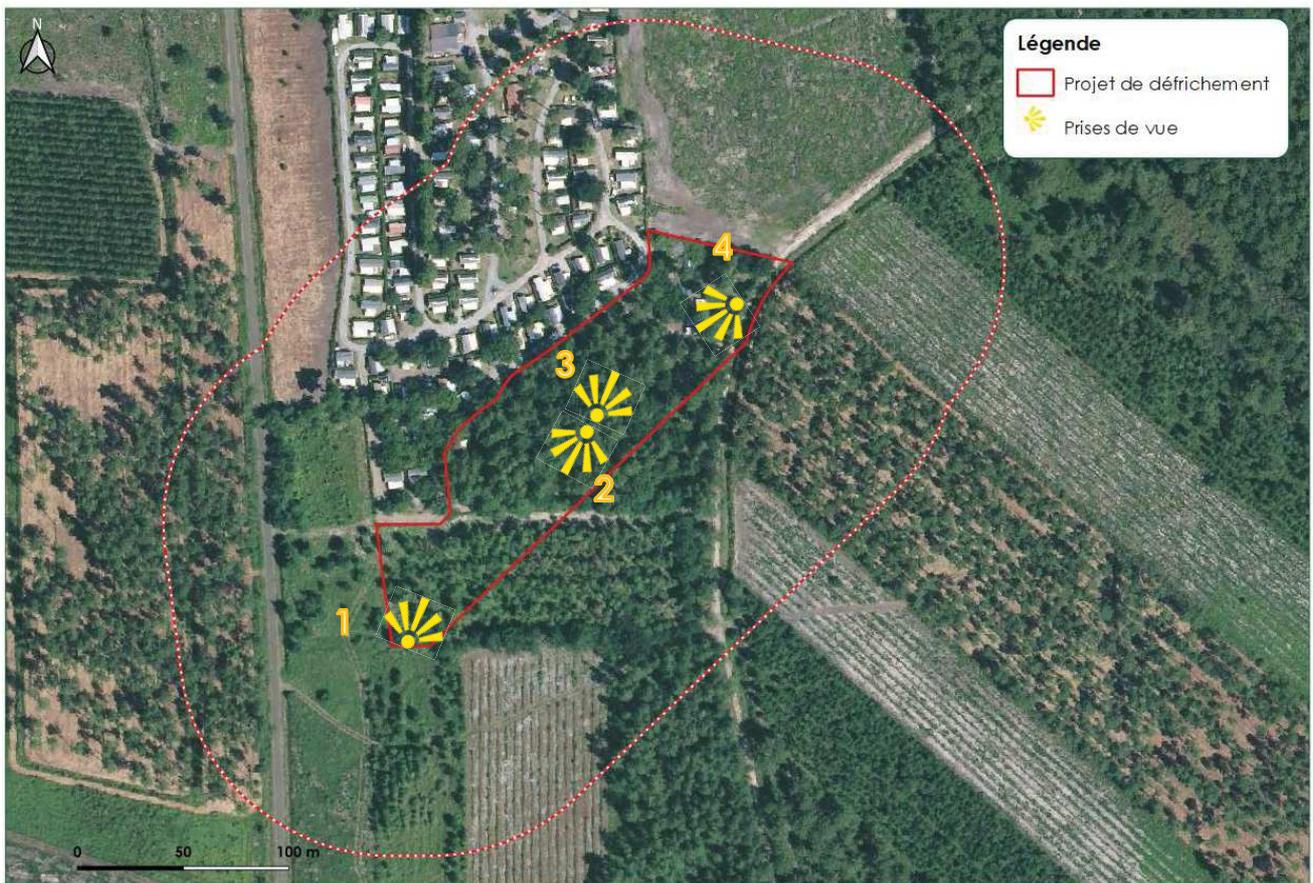


Figure 2 : Localisation des prises de vue



Figure 3 : Prise de vue n°1



Figure 4 : Prise de vue n°2



Figure 5 : Prise de vue n°3



Figure 6 : Prise de vue n°4

7. Contexte patrimonial

Le site du projet n'appartient à aucun site protégé. Cependant, dans un rayon de 2 km autour du projet se trouvent quelques zones naturelles sensibles et zonages d'inventaires.

7.1. Patrimoine naturel

7.1.1. Zonage d'inventaire naturel

- **ZNIEFF 1 : 720000945 Rives marécageuses de l'étang de Biscarrosse-Parentis**

« Les rives marécageuses de l'étang de Biscarrosse-Parentis présentent un milieu divers, ce qui en fait un critère d'intérêt écologique, faunistique, floristique et paysager. En effet, ces rives comprennent des tourbières et marais ainsi que des eaux douces stagnantes. Ces habitats sont donc favorables des espèces telles que les amphibiens et la loutre (*Lutra lutra*). »

Le projet est situé à 1,6 kilomètres au Sud de cette ZNIEFF 1.

- **ZNIEFF 2 : 720001978 Zones humides d'arrière-dune du pays de Born**

« Les étangs et les marais environnants présentent un milieu original de transition avec la pinède landaise. Ces zones humides possèdent des espèces végétales et animales originales et parfois rares à l'échelle régionale. De plus, les espèces présentes dans ces milieux sont très diversifiées. Ces étangs jouent un rôle prépondérant dans la migration des oiseaux d'eau de l'Ouest de l'Europe. Les courants Landais offrent un paysage original de forêt galerie souvent impénétrable composée de Saules, Aulnes et Chênes pédonculés. »

Le projet est situé à 1,5 kilomètres au Sud de cette ZNIEFF 2.

La localisation des zonages d'inventaire est présentée sur la planche 5a.

7.1.2. Zonage réglementaire naturel

Selon la DREAL, le secteur d'étude est concerné par :

- **Le site Natura 2000 – Directive Habitat : FR7200714 Zones humides de l'arrière-dune du pays de Born**

« Ce site concerne la chaîne des grands lacs du Nord des Landes et Sud Gironde et leurs principaux affluents à savoir : la Gourgue, le Nasseys et la Pave, le Canteloup, l'Escource et le courant de Mimizan. Les profondes modifications intervenues dans les dernières décennies sur les lacs et les étangs du site continuent de faire sentir leurs effets : érosion, ensablement, accumulation de matière organique, prolifération de plantes invasives. Les enjeux écologiques du site portent principalement sur les végétations aquatiques lacustres et leur complexe rivulaire tourbeux et ouvert (landes humides, marais, tremblants et tourbières). Concernant les espèces, il y a de grandes responsabilités vis-à-vis du Vison d'Europe (*Mustela lutreola*), de l'Isoète de Bory (*Isoetes boryana*), petite fougère aquatique qu'on ne retrouve que sur les deux grands lacs, de la Grande noctule (*Nyctalus lasiopterus*), de la Leucorrhine à gros thorax (*Leucorrhinia pectoralis*) et du Faux cresson de Thore (*Caropsis verticillato-inundata*). D'autres enjeux forts de préservation existent pour des espèces non protégées par la directive Habitats. C'est le cas des pelouses à *Littorella uniflora* et des groupements à *Lobelia dortmana*. »

Le projet est situé à 1,4 km au Sud de ce site Natura 2000.

Le projet n'est pas concerné par ces zones naturelles ou de protections patrimoniales (Cf. Planches 5b).

Les habitats et les espèces protégés dans le cadre de ce site Natura 2000 sont décrits dans les tableaux suivants (extrait du FSD – site de l'INPN) :

Tableau 3 : Habitat protégé dans le cadre du site Natura 2000

Code	Intitulé de l'habitat	Pourcentage de couverture	Superficie (ha)	Conservation
1230	Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	0	0,01	-
1330	Prés-salés atlantiques (<i>Glaucopuccinellietalia maritima</i>)	0,04	4,89	B
1420	Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (<i>Sarcocornietea fruticosi</i>)	0,02	3,09	B
2110	Dunes mobiles embryonnaires	0	0,38	-
2130	Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)	0,05	6,81	C
2170	Dunes à <i>Salix repens</i> spp. <i>argentea</i> (<i>Salicion arenariae</i>)	0	0,12	-
2180	Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale	1,23	159	C
2190	Dépressions humides intradunaires	0,72	93,3	B
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)	2,12	273,3	C
3120	Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à <i>Isoetes</i> spp.	0	0,4	B
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	0,46	58,8	C
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	0,53	68,4	B
3160	Lacs et mares dystrophes naturels	0,02	2,8	C
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	0,02	2,9	C
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>	0,02	3	B
4020	Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>	0,26	33,7	C
4030	Landes sèches européennes	0,04	5,6	C
6230	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones	0,45	57,7	C

	submontagnardes de l'Europe continentale)			
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	1,05	135,7	C
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	0,04	5,52	B
7110	Tourbières hautes actives	0	0,3	C
7120	Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	0,01	1,1	C
7140	Tourbières de transition et tremblantes	0	0,34	C
7150	Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	0,13	0,6917	C
7210	Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae	0,69	89,6	C
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur	7	904,05	B
9230	Chênaies galicio-portugaises à Quercus robur et Quercus pyrenaica	0,04	5	B
91D0	Tourbières boisées	0,01	1	-
91E0	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	7	904,05	B

Légende :

● Conservation :

A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».

Aucun de ces habitats n'a été recensée sur le site ou dans la zone d'étude élargie.

Tableau 4 : Espèces protégées dans le cadre du site Natura 2000

Classe	Nom commun	Nom latin	Statut	Population	Conservation
Mammifères	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Communautaire	Rare - B	Moyenne
	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Communautaire	Très rare - B	Moyenne
	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Communautaire	/ - C	Moyenne
	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Communautaire	Très rare - C	Moyenne
	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Communautaire	Commune - C	Bonne
	Vison d'Europe	<i>Mustela lutreola</i>	Communautaire	Très rare - A	Bonne
Testudinés	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	Communautaire	Rare - C	Bonne
Poissons	Lamproie de planer	<i>Lampetra planeri</i>	Communautaire	Rare - C	Bonne
Plantes	Isoète de Bory	<i>Isoetes boryana</i>	Communautaire	Très rare - A	Moyenne
	Caropsis de Thore	<i>Caropsis verticillato-inundata</i>	Communautaire	Commune - A	Bonne
	Flûteau nageant	<i>Luronium natans</i>	Communautaire	Très rare - C	Moyenne
Odonate	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	Communautaire	Rare - C	Moyenne
	Leucorrhine à gros thorax	<i>Leucorrhinia pectoralis</i>	Communautaire	Rare - B	Moyenne
	Agrion de mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Communautaire	Rare - C	Moyenne
Lépidoptère	Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	Communautaire	Très rare - C	Moyenne
	Fadet des laïches	<i>Coenonympha oedippus</i>	Communautaire	Rare - C	Moyenne

Légende :

● Population :

A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.

Aucune de ces espèces n'a été recensée sur le site ou dans la zone d'étude élargie. Aucune liaison fonctionnelle écologique n'est établie entre ces biotopes humides et le milieu naturel contacté au droit du périmètre d'étude (plutôt mésophile).

7.2. Patrimoine culturel

7.2.1. Sites classés

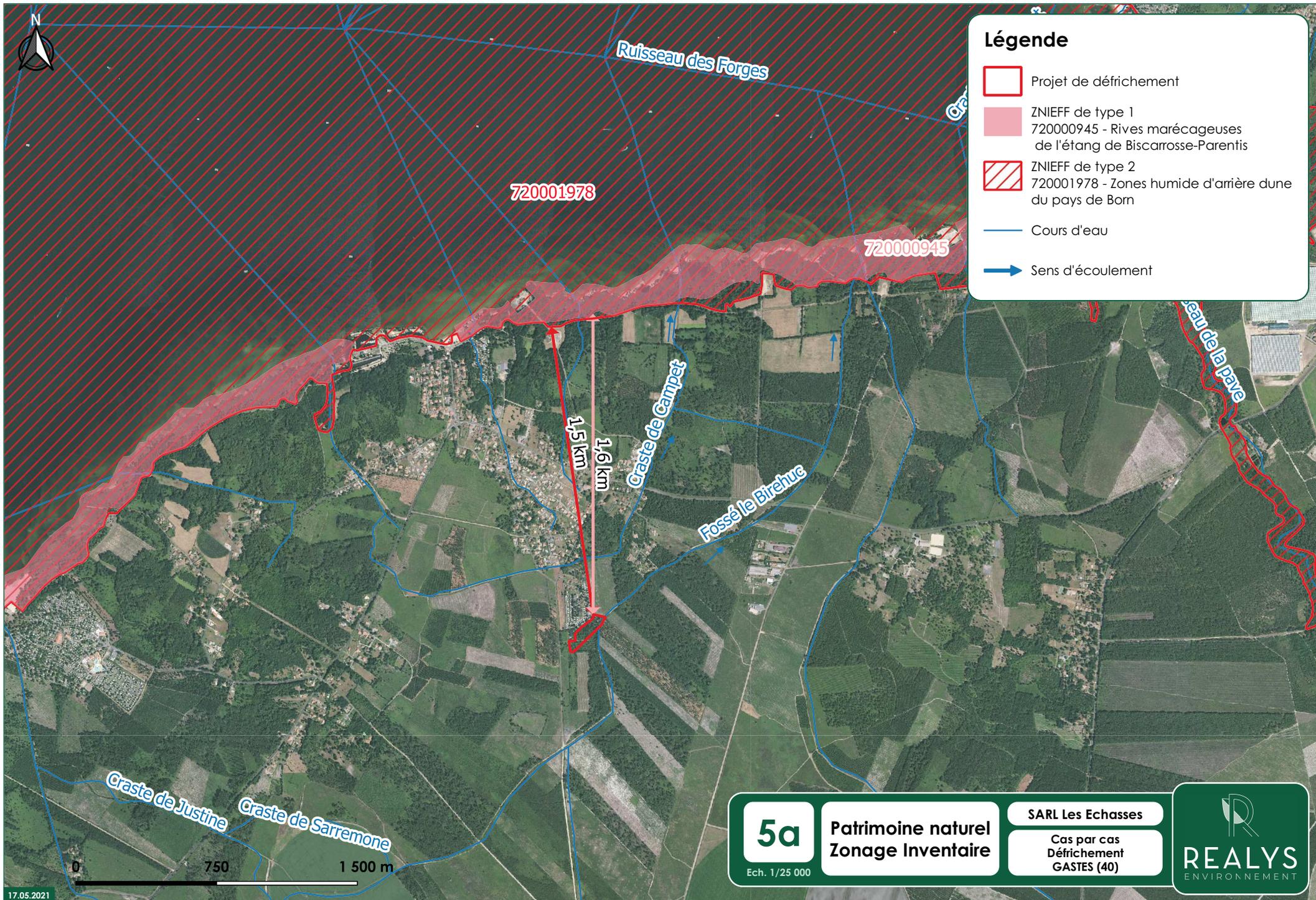
Aucun site classé ne se trouve à proximité du site du projet, dans un rayon de 5 km.

7.2.1. Sites inscrits

Le site inscrit des Etangs landais Nord (**SIN0000200**) est présent à 730 m au Nord du projet. D'une superficie de 43 900 hectares, ce site a été classé par arrêté ministériel le 16 Août 1977. Ce site est constitué d'une diversité d'espaces humides qui subissent des pressions fortes, notamment dues à l'urbanisation et au recul des milieux naturels. C'est donc pour cette raison que ce site a été classé, afin de protéger ses paysages emblématiques des étangs littoraux.

7.2.2. Zones de protection archéologiques

Deux zones de protection archéologiques se trouvent à proximité du projet et concernent chacune des périodes historiques différentes. Le site présent à 1 km au Nord de la zone du projet est en lien avec la période du Moyen-Âge tandis que le site présent à 1,5 km à l'Ouest du projet est une ancienne Voie romaine. La présence de telles zones à proximité de la zone du projet pourra éventuellement conduire le maître d'ouvrage à réaliser des prospections archéologiques préalables (Article L522-5 du Code du patrimoine) avant la réalisation du projet.



Légende

-  Projet de défrichement
-  ZNIEFF de type 1
720000945 - Rives marécageuses de l'étang de Biscarrosse-Parentis
-  ZNIEFF de type 2
720001978 - Zones humide d'arrière dune du pays de Born
-  Cours d'eau
-  Sens d'écoulement

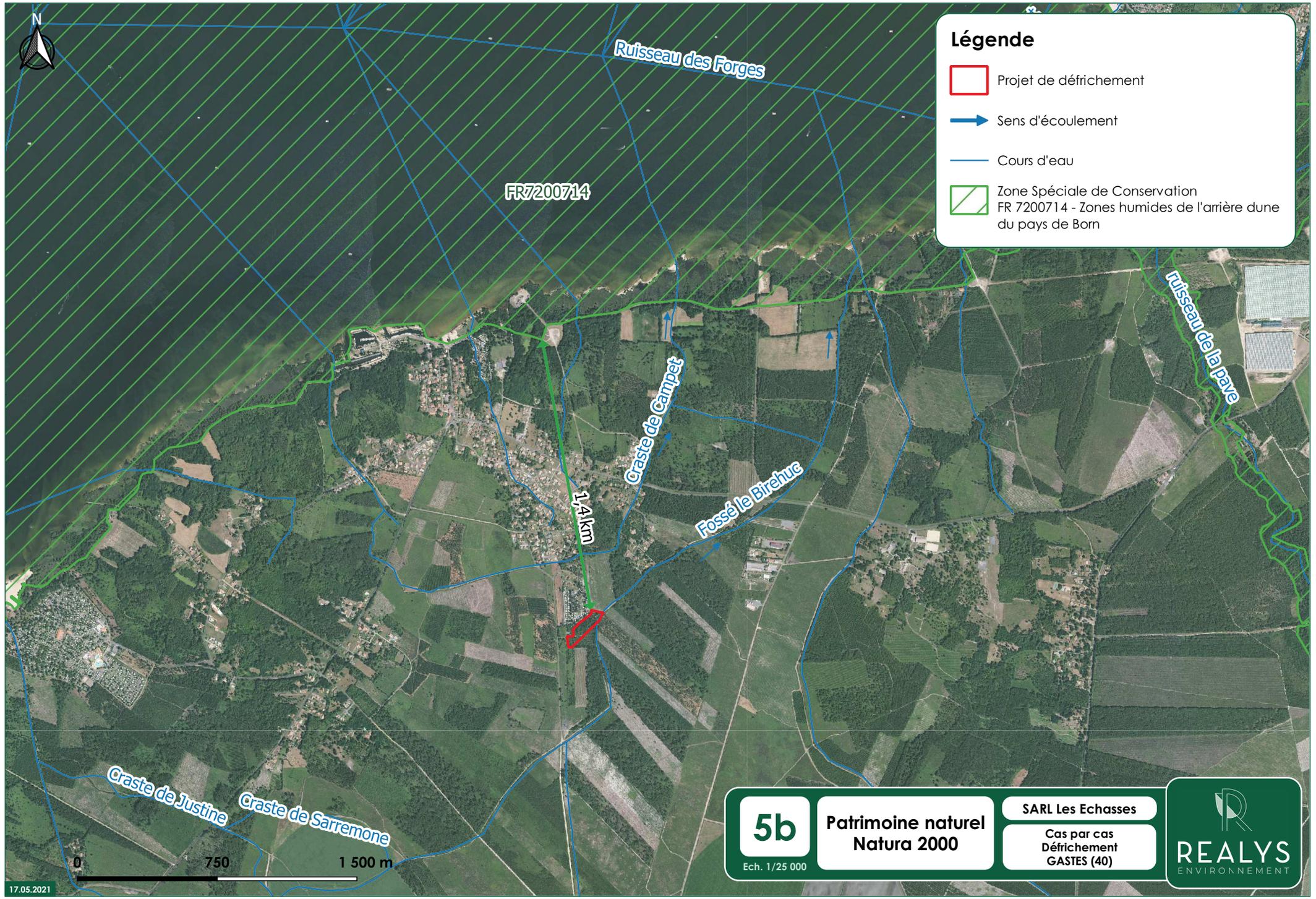
5a

Patrimoine naturel
Zonage Inventaire

SARL Les Echasses

Cas par cas
Défrichement
GASTES (40)





FR7200714

1,4 km

Légende

-  Projet de défrichement
-  Sens d'écoulement
-  Cours d'eau
-  Zone Spéciale de Conservation
FR 7200714 - Zones humides de l'arrière dune
du pays de Born

5b

Patrimoine naturel
Natura 2000

SARL Les Echasses

Cas par cas
Défrichement
GASTES (40)





Légende

-  Projet de défrichement
-  Site inscrit
SIN0000200 - Etang landais Nord
-  Zones de protection archéologique

SIN0000200

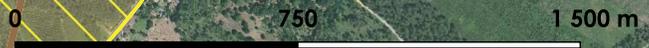
Le Bourg :
église et cimetière
Moyen-Age

Voie romaine

1,5 km

1 km

730 m



5c

Ech. 1/20 00

Patrimoine culturel

SARL Les Echasses

Cas par cas
Défrichement
GASTES (40)



8. Flore

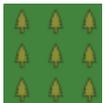
Lors des investigations de terrain, 14 habitats différents ont été recensés sur le site du projet selon la typologie CORINE BIOTOPES :

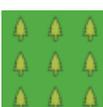
1. **31.13** Lande à Molinie bleue dégradée
2. **31.85 x 31.86** Lande à Ajonc d'Europe et Fougère aigle
3. **31.86** Lande à Fougère aigle
4. **41.5** Chênaie acidiphile
5. **41.5 x 31.86** Chênaie acidiphile dégradée x Lande à Fougère aigle
6. **42.813 x 31.85** Jeune plantation de Pins maritimes (< 5 ans) x Lande à Ajonc d'Europe
7. **42.813 x 31.85** Plantation de Pins maritimes (environ 16 ans) x Lande à Ajonc d'Europe et Bourdaine
8. **42.813 x 31.85** Plantation de Pins maritimes (> 40 ans) x Lande à Ajonc d'Europe
9. **42.813 x 31.85 x 31.86** Plantation de Pins maritimes x Lande à Ajonc d'Europe et Fougère aigle
10. **42.813 x 31.86** Jeune plantation de Pins maritimes (< 5 ans) x Lande à Fougère aigle
11. **42.813 x 31.86** Plantation de Pins maritimes (environ 16 ans) x Lande à Fougère aigle
12. **42.813 x 31.86** Plantation de Pins maritimes (> 40 ans) x Lande à Fougère aigle
13. **86** Camping
14. **87.2** Zone rudérale

Les milieux identifiés sur la zone d'étude sont rapportés dans le tableau suivant avec leurs équivalences entre habitat CORINE BIOTOPE, habitat européen et enjeux écologique.

Tableau 5 : Habitats répertoriés sur le site

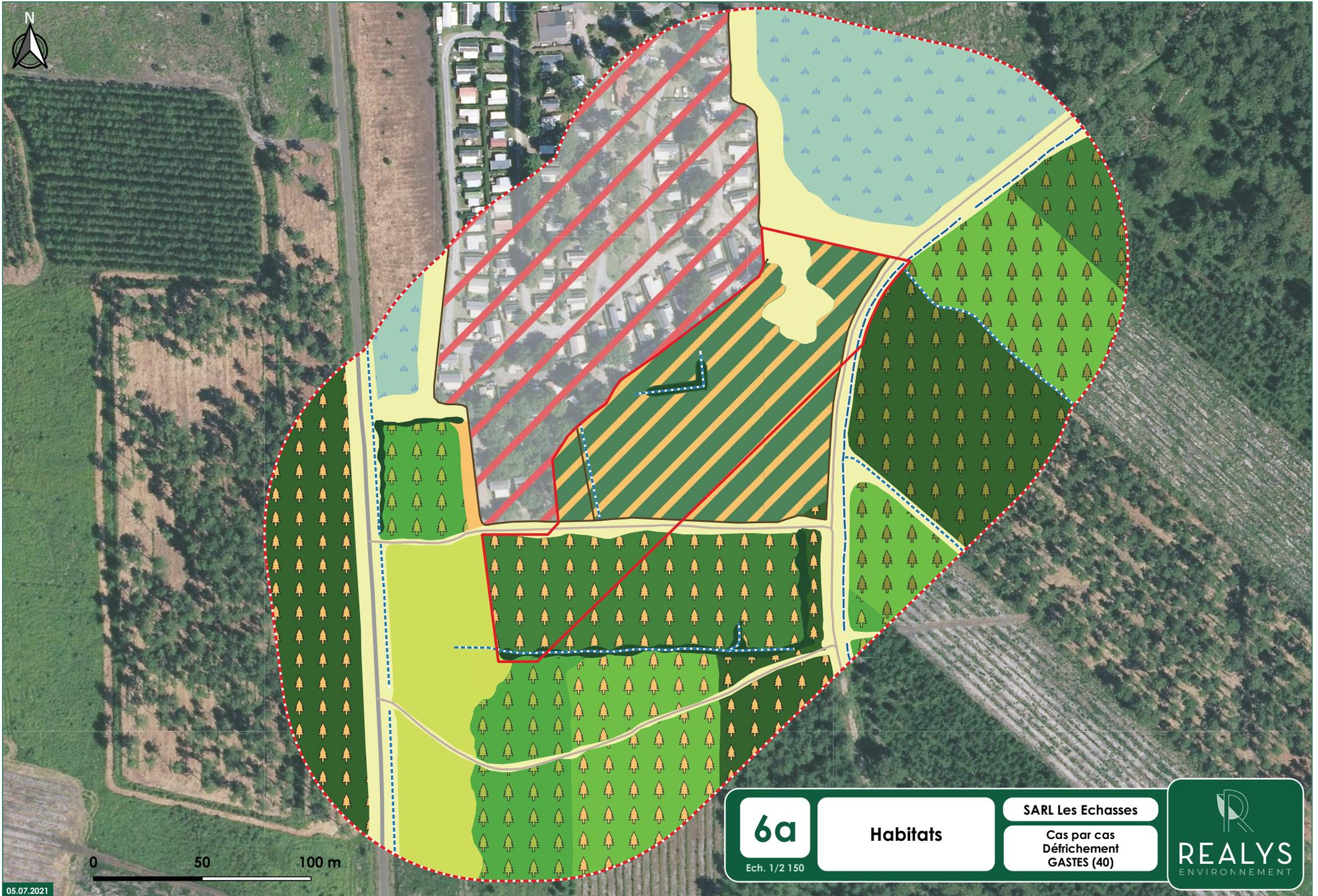
Milieux	Symbole	Code Corine biotope	Statut	Dénomination	Photographie du milieu	Espèces dominantes et/ou description	Zone humide	Enjeux écologiques
1		31.13	-	Lande à Molinie bleue dégradée	 Realys environnement 12/05/2021	Formation dominée par la Molinie bleue (<i>Molinia caerulea</i>) qui s'est installée suite à une ancienne coupe rase de plantation de Pins maritimes. Cet habitat est aujourd'hui fortement dégradé et est colonisé par d'autres essences dont la Fougère aigle, l'Avoine de Thore, l'Ajonc d'Europe, la Ronce des bois ou encore la Callune vulgaire. Cet habitat est présent au Nord-est de la zone d'étude.	Non	Modéré
2		31.85 X 31.86	-	Lande à Ajonc d'Europe et Fougère aigle	 Realys environnement 12/05/2021	Lande constituée principalement d'Ajonc d'Europe et de Fougère aigle. La sous-strate est également occupée par la Callune vulgaire, la Bruyère à balais ainsi que l'Avoine de Thore. Cet habitat se situe dans la partie Sud-Ouest de la zone d'étude.	Non	Faible
3		31.86	-	Lande à Fougère aigle	 Realys environnement 12/05/2021	Habitat constitué essentiellement de Fougère aigle. Cet habitat se situe dans la partie Ouest de la zone d'étude, en limite Sud-Ouest du camping.	Non	Faible

4		41.5	-	Chênaie acidiphile		Chênaie constituée de Chênes pédonculés (<i>Quercus robur</i>) situés de part et d'autre de fossés de drainages. Cet habitat est présent dans la partie centrale du projet et se situe également en bordure des fossés présents au Sud et à l'Ouest de la zone d'étude.	Non	Modéré
5		41.5 X 31.86	-	Chênaie acidiphile dégradée X Lande à Fougère aigle		Chênaie constituée de Chênes pédonculés (<i>Quercus robur</i>) relativement épars. Il s'agit d'un milieu fortement dégradé et dont la sous-strate est dominée par la Fougère aigle. De plus, un entretien récent a été réalisé sur cet habitat. Cet habitat occupe la quasi-totalité de la zone du projet, et plus particulièrement le secteur Nord.	Non	Modéré
6		42.813 X 31.85	-	Jeune plantation de Pins maritimes (< 5 ans) X Lande à Ajonc d'Europe		Plantation de Pins maritimes (<i>Pinus pinaster</i>) de moins de 5 ans dont la sous-strate est principalement occupée par l'Ajonc d'Europe. Des individus de Bourdaine, d'Avoine de Thore, de Molinie bleue et de Fougère aigle sont également présents au sein de la sous-strate. Cet habitat est présent dans la partie Est de la zone d'étude.	Non	Faible
7		42.813 X 31.85	-	Plantation de Pins maritimes (environ 16 ans) X Lande à Ajonc d'Europe et Bourdaine		Plantation de Pins maritimes (<i>Pinus pinaster</i>) d'environ 16 ans sur une lande à Ajonc d'Europe et à Bourdaine. La sous-strate est également composée d'Avoine de Thore ainsi que de quelques patchs de Molinie bleue. Cet habitat est présent dans l'angle Nord-est de la zone d'étude.	Non	Faible

8		42.813 X 31.85	-	Plantation de Pins maritimes (> 40 ans) X Lande à Ajonc d'Europe	 Realys environnement 12/05/2021	Plantation de Pins maritimes (<i>Pinus pinaster</i>) de plus de 40 ans dont la sous strate est principalement occupée par 'Ajonc d'Europe. La Bourdaine, la Molinie bleue et la Bruyère à balais occupent également cette sous strate. Cet habitat est situé dans la partie Est de la zone d'étude.	Non	Faible
9		42.813 X 31.85 X 31.86	-	Plantation de Pins maritimes X Lande à Ajonc d'Europe X Lande à Fougère aigle	 Realys environnement 12/05/2021	Plantation de Pins maritimes (<i>Pinus pinaster</i>) dont le boisement est plutôt clairsemé. Cette faible densité de Pins maritime est probablement due à la tempête de 2010. La sous strate de cette plantation est occupée l'Ajonc d'Europe ainsi que la Fougère aigle. Cet habitat est présent dans la partie Sud de la zone d'étude.	Non	Faible
10		42.813 X 31.86	-	Jeune plantation de Pins maritimes (< 5 ans) X Lande à Fougère aigle	 Realys environnement 12/05/2021	Plantation de Pins maritimes (<i>Pinus pinaster</i>) de moins de 5 ans dont la sous strate est principalement occupée par la Fougère aigle. Des individus de Molinie bleue, d'Ajonc d'Europe et de Bruyère à balais sont également présents au sein de la sous strate. Cet habitat est situé dans la partie Sud de la zone d'étude.	Non	Faible
11		42.813 X 31.86	-	Plantation de Pins maritimes (environ 16 ans) X Lande à Fougère aigle	 Realys environnement 12/05/2021	Plantation de Pins maritimes (<i>Pinus pinaster</i>) d'environ 16 ans sur une lande à Fougère aigle. Une strate lianescente est également présente au sein de cet habitat et est composée de Lierre grimpant. Cet habitat est présent dans la partie Sud du projet et se prolonge dans la zone d'étude.	Non	Faible

12		42.813 X 31.86	-	Plantation de Pins maritimes (> 40 ans) X Lande à Fougère aigle		Plantation de Pins maritimes (<i>Pinus pinaster</i>) de plus de 40 ans dont la sous-strate est essentiellement occupée par la Fougère aigle. Cet habitat est situé dans les parties Ouest et Sud-est de la zone d'étude.	Non	Faible
13		86	-	Camping		Ce milieu correspond aux installations du camping Les Echasses. Cet habitat occupe la partie centre-Nord de la zone d'étude et borde la partie Nord du projet.	Non	Faible
14		87.2	-	Zone rudérale		Il s'agit d'une formation ouverte, pauvre en espèces et avec une forte représentation de plantes annuelles (Pissenlit, Pâquerette, Plantain lancéolé, Pied d'oiseau délicat) qui se développent dans les espaces interstitiels (en bordures des routes, chemins). Ce milieu correspond à une végétation perturbée. Cet habitat se situe en bordure de route et de chemins mais également le long de la bordure Nord du projet et de la bordure Est du camping.	Non	Faible

Les planches cartographiques suivantes permettent de localiser les différents habitats rencontrés sur le site.



0 50 100 m

6a

Ech. 1/2 150

Habitats

SARL Les Echasses

Cas par cas
Défrichage
GASTES (40)



Légende

 Projet de défrichage

 Périmère d'étude

 Clôture

 Fossé

 Cours d'eau

Voirie

 Route

 Chemin, bande roulable

Habitats

- | | |
|---|---|
|  | 1. Lande à Molinie bleue dégradée (CCB 31.13) |
|  | 2. Lande à Ajonc d'Europe et Fougère aigle (CCB 31.85 x 31.86) |
|  | 3. Lande à Fougère aigle (CCB 31.86) |
|  | 4. Chênaie acidiphile (CCB 41.5) |
|  | 5. Chênaie acidiphile dégradée x Lande à Fougère aigle (CCB 41.5 x 31.86) |
|  | 6. Jeune plantation de Pins maritimes x Lande à Ajonc d'Europe (CCB 42.813 x 31.85) |
|  | 7. Plantation de Pins maritimes (environ 16 ans) x Lande à Ajonc d'Europe et Bourdaine (CCB 42.813 x 31.85) |
|  | 8. Plantation de Pins maritimes (> 40 ans) x Lande à Ajonc d'Europe (CCB 42.813 x 31.85) |
|  | 9. Plantation de Pins maritimes x Lande à Ajonc d'Europe et Fougère aigle (CCB 42.813 x 31.85 x 31.86) |
|  | 10. Jeune plantation de Pins maritimes x Lande à Fougère aigle (CCB 42.813 x 31.86) |
|  | 11. Plantation de Pins maritimes (environ 16 ans) x Lande à Fougère aigle (CCB 42.813 x 31.86) |
|  | 12. Plantation de Pins maritimes (> 40 ans) x Lande à Fougère aigle (CCB 42.813 x 31.86) |
|  | 13. Camping (CCB 86) |
|  | 14. Zone rudérale (CCB 87.2) |

8.1. Espèces floristiques

La liste des espèces de flore rencontrée sur le site est donnée dans le tableau suivant :

Tableau 6 : Flore répertoriée sur le site

Nom vernaculaire	Nom Scientifique	Statut réglementaire	Espèce indicatrice de zone humide
			Code
Achillée millefeuille	<i>Achilea millefolium</i>	/	/
Ajonc d'Europe	<i>Ulex europaeus L.</i>	/	/
Arbousier commun	<i>Arbutus unedo</i>	/	/
Avoine de Thore	<i>Pseudarrhenatherum longifolium</i>	/	/
Bourdaïne	<i>Frangula dodonei L.</i>	/	98 888
Brome mou	<i>Bromus hordeaceus</i>	/	/
Bruyère à balais	<i>Erica scoparia L.</i>	/	/
Bruyère cendrée	<i>Erica cinerea</i>	/	/
Callune	<i>Calluna vulgaris</i>	/	/
Canche caryophyllée	<i>Aira caryophylla</i>	/	/
Châtaignier	<i>Castanea sativa</i>	/	/
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur L.</i>	/	/
Chèvrefeuille des bois	<i>Lonicera periclymenum</i>	/	/
Erable negundo	<i>Acer negundo</i>	Espèce invasive	/
Fougère aigle	<i>Pteridium aquilinum Kuhn.</i>	/	/
Hélianthème taché	<i>Tuberaria guttata</i>	/	/
Houx	<i>Ilex aquifolium L.</i>	Art 1	/
Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>	/	/
Molinie bleue	<i>Molinia caerulea L.</i>	/	108 718
Pâquerette	<i>Bellis perennis</i>	/	/
Petite oseille	<i>Rumex acetosella</i>	/	/
Petit trèfle jaune	<i>Trifolium dibium</i>	/	/
Pied d'oiseau délicat	<i>Ornithopus perpusillus</i>	/	/
Pin maritime	<i>Pinus pinaster Aiton.</i>	/	/

Pissenlit officinal	<i>Taraxacum officinale</i>	/	/
Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	/	/
Porcelle enracinée	<i>Hypochaeris radicata</i>	/	/
Raisin d'Amérique	<i>Phytolacca americana</i>	Espèce invasive	/
Renoncule acre	<i>Ranunculus acris</i>	/	/
Ronce des bois	<i>Rubus fruticosus L.</i>	/	/
Séneçon commun	<i>Senecio vulgaris</i>	/	/
Silène de France	<i>Silene gallica</i>	/	/
Sorbier des oiseleurs	<i>Sorbus aucuparia</i>	/	/
Trèfle blanc	<i>Trifolium repens</i>	/	/
Vesce cultivée	<i>Vicia sativa</i>	/	/
Vulpie faux-brome	<i>Vulpia bromoides</i>	/	/

Légende

Statut réglementaire

Art 1 (Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire) : espèces végétales dont le ramassage ou la récolte et la cession à titre gratuit ou onéreux, ainsi que de leurs parties ou produits, peuvent être interdits ou autorisés dans certaines conditions par un arrêté préfectoral.

Le Houx ne fait l'objet **d'aucune réglementation** dans le département des Landes.

8.2. Zone humide (critère floristique)

Deux espèces floristiques indicatrices de zone humide sont présentes au sein du périmètre du projet.

Les espèces référencées comme caractéristiques de zones humides d'après l'arrêté du 24 juin 2008 (modifié par l'arrêté du 1er Octobre 2009) qui précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'Environnement sont citées dans le tableau suivant :

Tableau 7 : Liste des espèces inventoriées et référencées comme caractéristiques de zones humides

Nom vernaculaire	Nom Scientifique	Code arrêté du 24 juin 2008	Zone d'observation	Recouvrement
Bourdaine	<i>Frangula dodonei</i> L.	98 888	Habitats 5, 6 et 7	1 (habitat 5) 3 (habitat 6) 1 (habitat 7)
Molinie bleue	<i>Molinia caerulea</i> L.	108 718	Habitats 1, 5, 6, 7 et 9	2 (habitat 1) 1 (habitat 5) 1 (habitat 6) 1 (habitat 7) 1 (habitat 9)

Tableau 8 : Classe de recouvrement des espèces selon la méthode phyto-sociologique de Braun-Blanquet

Coefficient	Classe de recouvrement en %
5	75-100
4	50-75
3	25-50
2	5-25
1	1-5
+	<1
r	Individu isolé

Ces deux espèces ne sont pas dominantes au niveau des associations végétales présentes sur les habitats 1, 5, 6, 7 et 9 et ne représentent pas plus de 50 % de recouvrement cumulé sur chacun de ces habitats. Ainsi, leur recouvrement ne permet pas de classer ces zones comme humides au sens de la réglementation en vigueur.

8.3. Synthèse des zones humides

Les milieux occupant le projet correspondent à une Chênaie acidiphile dégradée sur lande à Fougère aigle récemment entretenue et assez clairsemée et à une plantation de Pins maritimes d'environ 16 ans sur une lande à Fougère aigle. Il s'agit d'un terrain ayant une diversité floristique modérée.

Aucune zone humide basée sur le critère pédologique ou floristique n'a été référencée au droit du projet au sens de l'**arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009** et tenant compte de la **loi n°2019-773 du 24 juillet 2019**.

9. Faune

Concernant la faune, les espèces suivantes ont été rencontrées sur l'aire d'étude :

- 1 espèce de Reptile
- 3 espèces de Lépidoptères
- 2 espèces de Coléoptères
- 1 espèce d'Orthoptère
- 19 espèces d'Oiseaux,
- 2 espèces de Mammifères.

9.1. Amphibiens

Concernant les Amphibiens, le cours d'eau présent à l'Est du projet (hors projet) présente des caractéristiques favorables à l'installation et à la reproduction de ce taxon. Ce cours d'eau présente donc un enjeu écologique fort vis-à-vis des amphibiens.

9.2. Reptiles

Une seule espèce de reptile a été recensée au cours de l'inventaire effectué et est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9 : Espèce de reptile répertoriée sur le site

Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire			Liste rouge nationale
		PN	DHFF	Berne	
Lézard des Murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Art 2	An.IV	An. II	LC

Légende :

- **PN : Protection nationale : arrêté ministériel du 8 janvier 2021**
Art 2 : Protection stricte de l'espèce
- **DHFF : Directive Habitats-Faune-Flore 92/43/CEE**
An. IV : Espèce d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte.
- **Berne : Convention de Berne**
An. II : Interdiction de perturbation, capture, de détention, et de mise à mort intentionnelles et commercialisation d'animaux ou de produits obtenus à partir de ces derniers. Interdiction de détention, destruction ou ramassage intentionnels des œufs.
An. III : Exploitation réglementée de manière à maintenir l'existence de population hors de danger.
- **Liste rouge des reptiles et amphibiens de France métropolitaine (2015)**
LC : Préoccupation mineure

Le Lézard des murailles préfère les substrats solides rocailleux bien ensoleillés. Cependant, il s'agit d'une espèce ubiquiste affectionnant une diversité de milieux naturels et anthropiques. Ainsi, cette zone ensoleillée la quasi-totalité de la journée lui confère un bon potentiel de chauffe indispensable au métabolisme de ce reptile ectotherme. Le Lézard des murailles est l'espèce de reptiles la plus abondante au niveau national. Il colonise la totalité des départements de la métropole, à l'exception de la Corse. Le Lézard des murailles est présent dans toute la région Nouvelle Aquitaine. Il peut se rencontrer à plus de 2 000 m en altitude. Les individus de l'Aquitaine appartiennent à la sous-espèce *P.m. brogniardii*. Les principales menaces sont la disparition de son habitat (rénovations d'anciens murets), les pesticides, et la

prolifération des chats domestiques, qui en capturent une grande quantité. Ce lézard est classé comme espèce de « préoccupation mineure » au titre des listes rouge des reptiles (nationale et régionale). L'enjeu de conservation de l'espèce au niveau local est faible.

9.3. Lépidoptères

Sur l'aire d'étude, 3 espèces de lépidoptères ont été identifiées au cours des inventaires. Leurs statuts de protections sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 10 : Espèces de Lépidoptères répertoriées sur le site

Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire			Liste rouge nationale
		PN	Berne	DHFF	
Mégère	<i>Lasiommata megera</i>	/	/	/	LC
Thécla de la Ronce	<i>Callophrys rubi</i>	/	/	/	LC
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	/	/	/	LC

Légende :

- **PN : Protection nationale : arrêté ministériel du 23 avril 2007**
Art 2 : Protection stricte de l'espèce.
- **Berne : Convention de Berne**
An. II : Interdiction de perturbation, capture, de détention, et de mise à mort intentionnelles et commercialisation d'animaux ou de produits obtenus à partir de ces derniers. Protection des zones migratoires et de repos. Interdiction de détention, destruction ou ramassage intentionnels des œufs.
An. III : Exploitation réglementée de manière à maintenir l'existence de population hors de danger).
- **DHFF : Directive Habitats-Faune-Flore 92/43/CEE**
An. II : Espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC).
An. IV : Espèce d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte.
An. V : Espèce d'intérêt communautaire dont les prélèvements dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.
- **Liste rouge des rhopalocères de France métropolitaine (2012)**
LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)

9.4. Coléoptères

Sur l'aire d'étude, 2 espèces de coléoptères ont été identifiées au cours des inventaires. Leurs statuts de protection sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 11 : Espèces de coléoptères répertoriées sur le site

Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire			Liste rouge européenne
		PN	Berne	DHFF	
Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	Art 2	An. II	An. II An. IV	NT
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	/	An. III	An. II	NT

Légende :

- PN : Protection nationale : arrêté ministériel du 23 avril 2007**
 Art 2 : Protection stricte de l'espèce.
- Berne : Convention de Berne**
 An. II : Interdiction de perturbation, capture, de détention, et de mise à mort intentionnelles et commercialisation d'animaux ou de produits obtenus à partir de ces derniers. Protection des zones migratoires et de repos. Interdiction de détention, destruction ou ramassage intentionnels des œufs.
 An. III : Exploitation réglementée de manière à maintenir l'existence de population hors de danger).
- DHFF : Directive Habitats-Faune-Flore 92/43/CEE**
 An. II : Espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC).
 An. IV : Espèce d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte.
- Liste rouge européenne de l'UICN (2016)**
 NT : Quasi menacée (Espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

Grand capricorne

Les inventaires ont révélé la présence du **Grand Capricorne**. Aucun individu n'a été contacté mais des traces de cette espèce ont été localisées au niveau de plusieurs troncs de chêne pédonculé dans l'habitat correspondant aux chênaies acidiphiles (hors projet). L'ensemble des individus de Chênes présentent une niche écologique favorable à son établissement. Cette espèce est d'intérêt patrimonial (Article 2 de la protection nationale), elle bénéficie donc d'une protection stricte.

D'après Bensettiti, F. & Gaudillat, V. 2004. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7. Espèces animales. La Documentation française. 353 pp. « *Cerambyx cerdo* est une espèce principalement de plaine qui peut se rencontrer en altitude en Corse et dans les Pyrénées. Ce cérambycidé peut être observé dans tous types de milieux comportant des chênes relativement âgés, des milieux forestiers bien sûr, mais aussi des arbres isolés en milieu anthropisé (parcs urbains, alignement de bords de route). L'espèce a nettement régressé en Europe au Nord de son aire de répartition. En France, les populations semblent très localisées dans le Nord. Par contre, l'espèce est extrêmement commune dans le Sud. La régression des populations dans le Nord de l'Europe semble liée à la disparition progressive des milieux forestiers sub-naturels. Le statut de menace dans le Nord de la France est à déterminer. Les populations ne sont pas menacées dans le Sud du pays. »

Les feuillus isolés ou en alignement présents sur la zone de projet correspondent à l'habitat de prédilection de cette espèce de coléoptère patrimoniale. L'enjeu écologique de cette espèce est caractérisé de fort.



Figure 7 : Vieux chêne pédonculé présentant des traces de présence du Grand capricorne

Lucane cerf-volant

Espèce liée aux vieux arbres, naturellement forestière, qui s'est établie dans les bocages et dans les parcs urbains. La femelle reste postée dans les arbres avant d'être fécondée, provoquant de grands attroupements de mâles qui iront jusqu'à se battre entre eux. Beaucoup meurent d'épuisement ou sortent mutilés de cette quête. L'espèce vole au crépuscule. Les mâles sont peu discrets, très lents à la marche comme au vol (handicap provoqué par les mandibules), ils sont des proies nombreuses, faciles et copieuses pour de nombreux prédateurs. On trouve alors de nombreux restes d'individus sur les chemins forestiers.

Des individus de Lucane cerf-volant ont été inventoriés au niveau de Chênes pédonculés de la Chênaie acidiphile, en bordure de fossé (habitat 4).

Les chênaies présentent sur la zone centrale du projet et au droit de la zone d'étude correspondent à l'habitat de prédilection de cette espèce de coléoptère patrimoniale. **L'enjeu écologique de cette espèce est caractérisé de fort.**



Figure 8 : Lucane cerf-volant

9.5. Orthoptères

Lors des investigations de terrain, une seule espèce d'Orthoptère a été recensée. Son statut de protection est référencé dans le tableau suivant.

Tableau 12 : Liste des Orthoptères présents sur l'aire d'étude

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut réglementaire			Liste rouge nationale
		PN	Berne	DH	
Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris</i>	/	/	/	4

Légende :

- **PN** : Protection nationale : arrêté ministériel du 23 avril 2007

- **Berne** : Convention de Berne

- **DH** : Directive Habitats 92/43/CEE

- **Liste rouge nationale des Orthoptères de France (Sardet E. et Defaut B., 2004)**

4 : Priorité 4 : espèce non menacée en l'état actuel des connaissances

L'espèce d'orthoptère présente sur la zone d'étude ne fait l'objet d'aucune mesure de protection.

9.6. Avifaune

Sur l'aire d'étude, 19 espèces d'oiseaux ont été identifiées. Les statuts réglementaires de l'avifaune présente sur la zone d'étude sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 13 : Avifaune répertoriée sur le site

Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire				Liste rouge nationale
		PN	Bonn	Berne	DO	
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	/	/	An. III	An. II/2	NA (hivernant) LC (nicheur)
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	Art 3	/	An. III	/	DD (passage) LC (nicheur)
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Art 3	/	An. III	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	/	/	/	An. II/2	NA (hivernant) LC (nicheur)
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	Art 3	/	An. III	/	LC (nicheur)
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Art 3	/	An. II	/	DD (passage) NT (nicheur)
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Art 1 Art 3	/	An. III	An. II/2	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	Art 3	/	An. III	/	NA (passage) LC (nicheur)
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Art 3	/	An. II	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	Art 3	/	An. II	/	LC (nicheur)

Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Art 3	/	/	/	NA (passage) LC (nicheur)
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Art 3	/	An. II	/	LC (nicheur)
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	/	/	/	An. II/2	LC (nicheur)
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Art 1	/	An. II	An. II/1 AN. III/1	LC (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Art 3	/	An. III	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Art 3	/	An. III	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Sitelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	Art 3	/	An. II	/	LC (nicheur)
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	Art 1 Art 3	/	An. III	An. II/2	NA (passage) LC (nicheur)
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Art 3	/	An. II	/	NA (hivernant) LC (nicheur)

Légende :

- PN : Protection nationale : arrêté ministériel du 29 octobre 2009**
 Art 1 : Gibier chassable
 Art 3 : Interdiction de destruction, de perturbation, de transport, de détention, de colportage ou de vente
- Bonn : Convention de Bonn**
 An. II : Mise en place d'accord internationaux pour assurer la conservation de l'espèce
- Berne : Convention de Berne**
 An. II : Protection des zones migratoires et de repos
 An. III : Exploitation réglementée de manière à maintenir l'existence de population hors de danger
- DO : Directive Oiseaux 2009/147/CE**
 An. II/2 : chasse autorisée seulement dans les États membres de l'UE pour lesquels l'espèce est mentionnée
- Liste rouge des oiseaux de France métropolitaine (2012) : Espèces menacées de disparition**
 NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car, introduite dans la période récente ou, présente en métropole de manière occasionnelle)
 LC : de préoccupation mineure

Parmi ces 19 espèces d'oiseaux présentes sur le projet, 15 possèdent des statuts de protection au titre de la réglementation française (Article 3 de l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009). Cette avifaune est très commune dans le département.

La synthèse des enjeux Avifaune selon les milieux étudiés est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 14 : Synthèse des enjeux avifaune par habitat

Milieux	Code Corine biotope	Dénomination	Utilisation par l'avifaune			Enjeu écologique du milieu pour l'Avifaune	Présent sur le site du projet ?
			Alimentation	Reproduction	Repos		
1	31.13	Lande à Molinie bleue dégradée	Corneille noire, Hirondelle rustique, Moineau domestique, Pie bavarde, Pigeon ramier, Tourterelle turque	/	/	Faible	Non
2	31.85 X 31.86	Lande à Ajonc d'Europe et Fougère aigle	Mésange à longue queue, Mésange charbonnière, Moineau domestique, Pie bavarde, Pigeon ramier, Pinson des arbres, Tourterelles turques	/	/	Faible	Non
3	31.86	Lande à Fougère aigle	Corneille noire, Hirondelle rustique, Moineau domestique, Pie bavarde, Pigeon ramier, Tourterelle turque	/	/	Faible	Non
4	41.5	Chênaie acidiphile	Fauvette à tête noire, Geai des Chênes, Grimpereau des jardins, Mésange à longue queue, Mésange charbonnière, Mésange huppée, Sittelle torchepot, Pic vert, Pigeon ramier, Pinson des arbres, Pouillot véloce, Troglodyte mignon	Geai des Chênes, Grimpereau des jardins, Merle noir, Mésange à longue queue, Mésange charbonnière, Pigeon ramier	/	Modéré	Oui
5	41.5 X 31.86	Chênaie acidiphile dégradée X Lande à Fougère aigle	Fauvette à tête noire, Geai des Chênes, Mésange à longue queue, Mésange charbonnière, Pigeon ramier, Pinson des arbres, Pouillot véloce	/	/	Faible	Oui
6	42.813 X 31.85	Jeune plantation de Pins maritimes (< 5 ans) X Lande à Ajonc d'Europe	Coucou gris, Fauvette à tête noire, Merle noir, Mésange charbonnière, Pinson des arbres, Pouillot véloce	/	/	Faible	Non

7	42.813 X 31.85	Plantation de Pins maritimes (environ 16 ans) x Lande à Ajonc d'Europe et Bourdaine	Merle noir, Mésange charbonnière, Pinson des arbres, Pouillot véloce	/	/	Faible	Non
8	42.813 X 31.85	Plantation de Pins maritimes (> 40 ans) x Lande à Ajonc d'Europe	/	/	/	Nul	Non
9	42.813 X 31.85 X 31.86	Plantation de Pins maritimes x Lande à Ajonc d'Europe x Lande à Fougère aigle	Merle noir, Mésange charbonnière, Pinson des arbres, Pouillot véloce	/	/	Faible	Non
10	42.813 X 31.86	Jeune plantation de Pins maritimes (< 5 ans) x Lande à Fougère aigle	Coucou gris, Fauvette à tête noire, Merle noir, Mésange charbonnière, Pinson des arbres, Pouillot véloce	/	/	Faible	Non
11	42.813 X 31.86	Plantation de Pins maritimes (environ 16 ans) x Lande à Fougère aigle	Merle noir, Mésange charbonnière, Pinson des arbres, Pouillot véloce	/	/	Faible	Oui
12	42.813 X 31.86	Plantation de Pins maritimes (> 40 ans) x Lande à Fougère aigle	/	/	/	Nul	Non

13	86	Camping	Corneille noire, Fauvette à tête noire, Geai des Chênes, Grimpereau des jardins, Merle noir, Mésange à longue queue, Mésange charbonnière, Moineau domestique, Pie bavarde, Pigeon ramier, Pinson des arbres, Tourterelles turques	Merle noir, Tourterelle turque, Mésange charbonnière, Pigeon ramier	/	Faible	Non
14	87.2	Zone rudérale	Corneille noire, Coucou gris, Hirondelle rustique, Moineau domestique, Pie bavarde, Pigeon ramier, Pinson des arbres, Tourterelle turque	/	/	Faible	Oui

9.7. Mammifères

Concernant la Mammalofaune présente sur le site, plusieurs traces de Sanglier ont été observées au niveau du projet. Les statuts réglementaires des mammifères présents sur la zone d'étude sont présentés dans le tableau suivant.

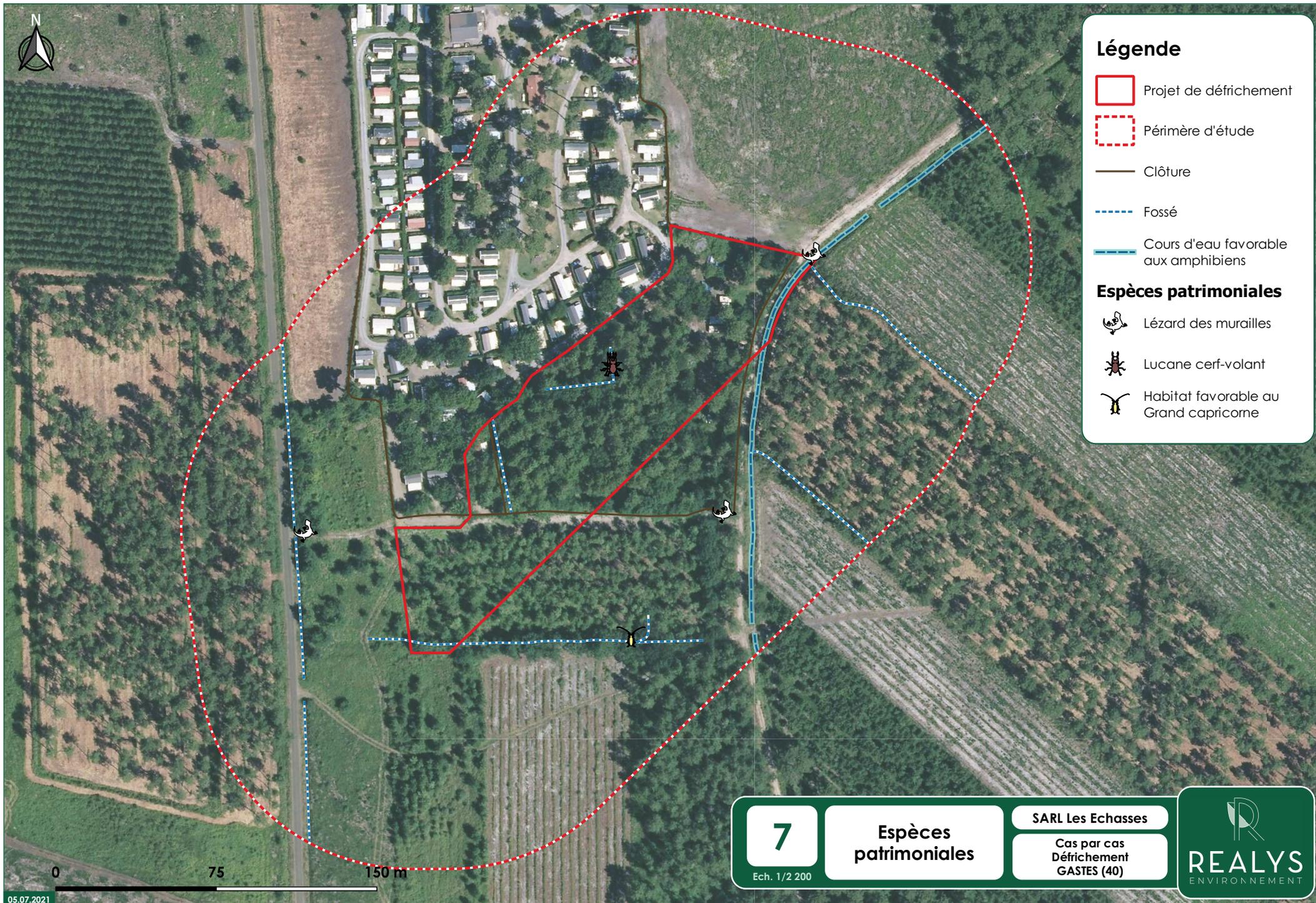
Tableau 15 : Mammifères répertoriés sur le site

Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire			Liste rouge nationale
		PN	Berne	DH	
Chevreuril européen	<i>Capreolus capreolus</i>	Art 1	An. III	/	LC
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	Art 1	/	/	LC

Légende :

- **PN : Protection nationale : arrêté ministériel du 23 avril 2007**
Art 1 : Gibier chassable
- **Berne : Convention de Berne**
An. III : Exploitation réglementée de manière à maintenir l'existence de population hors de danger
- **DH : Directive Habitats 92/43/CEE**
- **Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2017) : Espèces menacées de disparition**
LC : de préoccupation mineure

De plus, une réserve de Chasse et de faune sauvage est présente à l'Est de la zone d'étude.



Légende

 Projet de défrichement

 Périmètre d'étude

 Clôture

 Fossé

 Cours d'eau favorable aux amphibiens

Espèces patrimoniales

 Lézard des murailles

 Lucane cerf-volant

 Habitat favorable au Grand capricorne

7

Espèces patrimoniales

SARL Les Echasses

Cas par cas
Défrichement
GASTES (40)


REALYS
ENVIRONNEMENT

Ech. 1/2 200

0 75 150 m

05.07.2021

10. Conclusion

La quasi-totalité du projet représente un milieu typique du massif des Landes de Gascogne et accueille un cortège d'espèces floristiques et faunistiques très communs à cette région. Le projet se trouve en périphérie d'un environnement déjà urbanisé par la présence du Camping Les Echasses. Il se trouve également à proximité de plusieurs plantations de Pins maritimes d'âges différents.

Les prospections du site ont été menées sur deux sessions d'inventaires réalisées en période favorable d'observations (printemps et début d'été, conditions météorologiques clémentes). Notre connaissance du secteur d'étude et la présence d'un boisement de Chêne pédonculé épars sur une Lande à Fougère aigle et d'une plantation de Pins maritimes sur la zone d'implantation du projet nous permet de considérer le biotope présent comme **peu propice à l'hébergement d'une faune ou d'une flore patrimoniale**.

Aucune zone humide basée sur le critère pédologique ou floristique n'a été référencée au droit du projet au sens de l'**arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009** et tenant compte de la **loi n°2019-773 du 24 juillet 2019**.

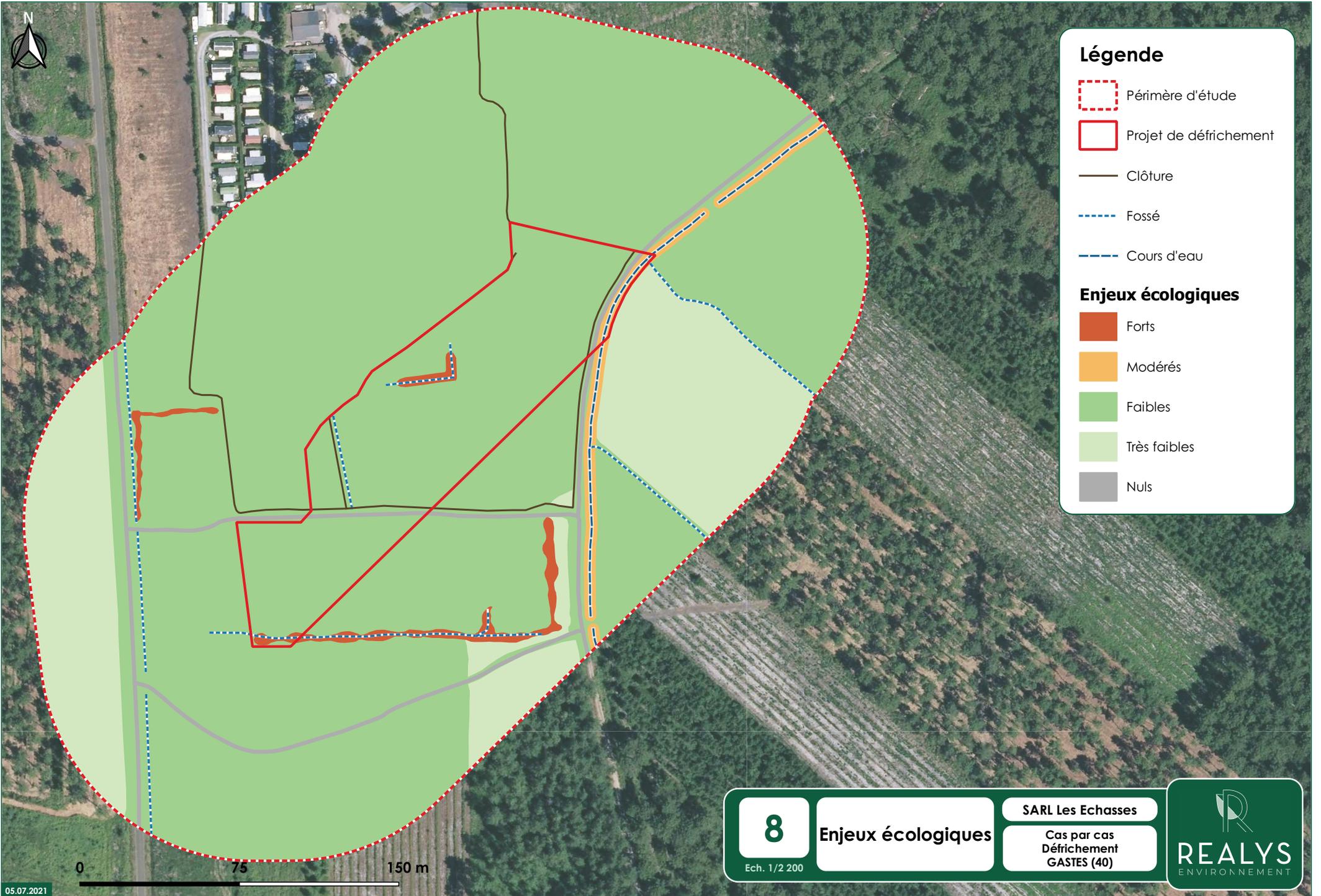
Ainsi, l'intérêt écologique au sein du projet est globalement faible. Le principal enjeu écologique fort concerne la Chênaie acidiphile présente dans la partie centrale du projet ainsi qu'en périphérie Sud-ouest et qui constitue une zone d'accueil de quelques espèces protégées. En effet, des Lucanes cerf-volant ont été relevés sur les Chênes de cet habitat. De plus, plusieurs espèces d'oiseaux fréquentent cet habitat, notamment en phase de nidification.

Au niveau de la zone d'étude (hors projet), les habitats présentent un **intérêt écologique très faible à fort**. Concernant les **enjeux forts**, on retrouve le milieu 4 (Chênaie acidiphile) qui correspond à un habitat favorable au Grand capricorne, au Lucane cerf-volant et à de nombreuses espèces d'oiseaux. Ces milieux sont localisés dans les parties Sud et Ouest du site, hors du projet d'aménagement.

La zone en bordure du **Fossé le Birehuc** présente quant à elle un **enjeu écologique modéré** puisqu'elle constitue un habitat favorable à la reproduction et à la dispersion des amphibiens et peut être utilisée comme territoire de chasse pour les Chiroptères. Ce cours d'eau se situe dans la partie Est de la zone d'étude, en bordure du projet.

Enfin, le reste des habitats présents dans la zone d'étude est caractérisé comme enjeu écologique très faible à faible, voire nul pour les voiries.

Les enjeux écologiques sont présentés sur la planche 8.



Légende

-  Périère d'étude
-  Projet de défrichement
-  Clôture
-  Fossé
-  Cours d'eau

Enjeux écologiques

-  Forts
-  Modérés
-  Faibles
-  Très faibles
-  Nuls

8

Enjeux écologiques

SARL Les Echasses

Cas par cas
Défrichement
GASTES (40)



De plus, le porteur de projet souhaite conserver des Chênes pédonculé présents au sein de la Chênaie dégradée sur Lande à Fougère aigle (habitat 5) et les intégrer au projet d'agrandissement du camping. Cette préservation permettra de conserver une continuité écologique entre la Chênaie en bordure Sud-Ouest de la zone d'implantation et celle qui se trouve au droit du projet.

Une distance réglementaire de 5 mètres de part et d'autre du Fossé le Birehuc pourra également être instaurée afin de limiter les impacts sur les Amphibiens utilisant le site.

Afin **d'éviter tout impact** sur les populations de **Chiroptères** susceptibles d'être installées en périphérie du projet, les travaux devront être effectués de jour pour limiter les risques d'incidence entre ces animaux et les engins de chantier. De plus, aucun éclairage nocturne de la zone de travaux ne devra être mis en place.

Une mesure de réduction concernera la période de réalisation des premiers travaux à réaliser sur le site (déboisement, terrassements, nivellements, etc) qui devront se faire hors période de reproduction des espèces d'oiseaux, d'insectes et de dispersion des amphibiens, c'est-à-dire **entre Octobre et Février**.

Afin d'éviter les impacts sur l'ensemble des espèces de faune et de flore présentes autour du site, une mesure de réduction consistera à réaliser les travaux uniquement sur des sols humides, ou à procéder à un arrosage du sol lors de la phase travaux. Ainsi, les impacts à court terme sur la faune seront réduits.

De même, des dispositifs de lutte préventive contre les pollutions pourront être mis en place pour réduire les impacts sur la faune et la flore à proximité de la zone de travaux. Les déchets produits par les travaux devront être stockés sur une zone dédiée puis acheminés jusqu'aux structures compétentes pour leur traitement. De plus, afin d'éviter toute pollution accidentelle des sols et du réseau hydrographique, les stationnements à moins de 20 m du réseau hydrographique local seront interdits. Le ravitaillement et le nettoyage des engins seront réalisées sur une aire dédiée. Enfin, un kit anti-pollution sera disponible dans les zones de ravitaillement en cas de fuite accidentelle d'hydrocarbures.

Durant la phase d'exploitation, des **haies séparatives**, constituées de **diverses essences locales** (Arbousier, Aubépines, Cornouiller, Prunellier, Houx, Noisetier, ...) pourront être installées et entretenues entre les emplacements de mobile home afin de réduire l'impact sur l'Avifaune, les chiroptères et les insectes occupant le site.

Afin de limiter l'impact sur la faune locale, des **passages à faune** pourront être installés au niveau des clôtures du Camping. Ce dispositif permettra ainsi de conserver des liaisons écologiques entre les milieux se trouvant autour de la zone du projet de défrichement.

11. Calendrier des inventaires de terrain

Tableau 16 : Calendrier d'inventaire

Thématique	Date	Expert	Méthodologie d'inventaire
Avifaune	12 Mai 2021	FASAN Loïc JONAS Léa	Prospections à vue et points d'écoute
Flore et habitats	12 Mai 2021	FASAN Loïc JONAS Léa	Regroupement en milieux homogènes Inventaire floristique
Coléoptères saproxyliques	12 Mai 2021	FASAN Loïc JONAS Léa	Recherche de traces, galeries, macrorestes, sciures au niveau des feuillus présents
Mammifères	12 Mai 2021	FASAN Loïc JONAS Léa	Recherche de traces et de laissés
Reptiles	12 Mai 2021	FASAN Loïc JONAS Léa	Recherche de gîtes et de traces, prospections des souches, bois morts, abris, fossés...
Hydropédo-logie	1 juin 2021	MOUSSARD Guillem GUILLAUME Eve	Sondage à la tarière à main et réalisation de tests de perméabilité
Avifaune	5 Juillet 2021	FASAN Loïc JONAS Léa	Prospections à vue et points d'écoute
Flore et habitats	5 Juillet 2021	FASAN Loïc JONAS Léa	Regroupement en milieux homogènes Inventaire floristique
Coléoptères saproxyliques	5 Juillet 2021	FASAN Loïc JONAS Léa	Recherche de traces, galeries, macrorestes, sciures au niveau des feuillus présents
Mammifères	5 Juillet 2021	FASAN Loïc JONAS Léa	Recherche de traces et de laissés
Reptiles	5 Juillet 2021	FASAN Loïc JONAS Léa	Recherche de gîtes et de traces, prospections des souches, bois morts, abris, fossés...

Annexe

Annexe 1
Plan du projet

COMMUNE DE GASTES

Propriété du Camping "LES ECHASSES"

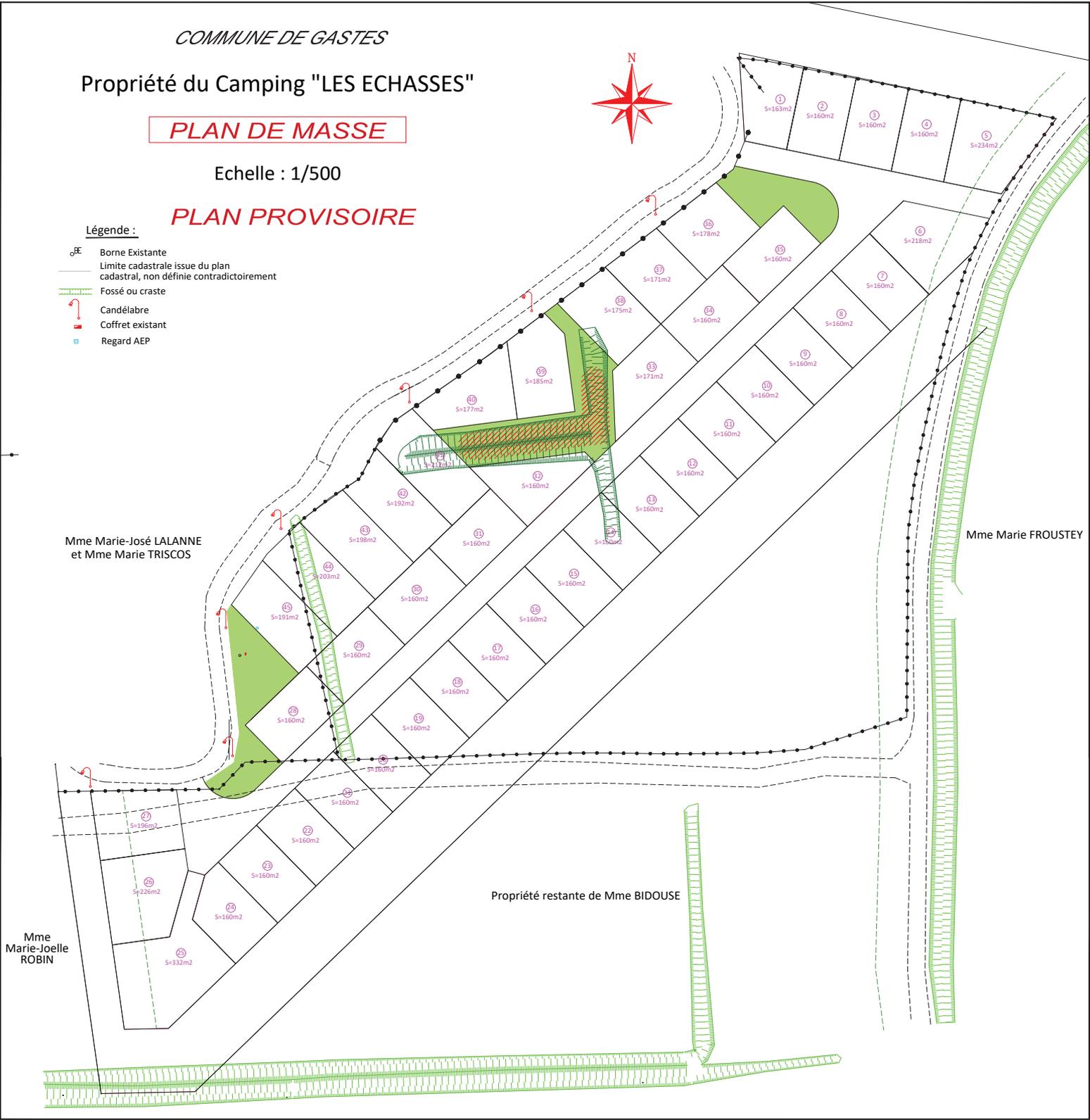
PLAN DE MASSE

Echelle : 1/500

PLAN PROVISOIRE

Légende :

- ⊕ Borne Existante
- Limite cadastrale issue du plan cadastral, non définie contradictoirement
- ▬ Fossé ou craste
- ↻ Candélabre
- Coffret existant
- Regard AEP



Mme Marie-José LALANNE
et Mme Marie TRISCOS

Mme Marie FROUSTEY

Propriété restante de Mme BIDOUSE

Mme Marie-Joelle
ROBIN